

ÉTAT
DES LIEUX
2014

Les
ressources
de l'enseignement
artistique
spécialisé

Comité d'étude et de rédaction :

Sabine Tessier, Cheffe de la mission des enseignements et des pratiques artistiques en amateur
Nadia Berthereau, chargée de mission
Géraldine Diarra-Pierson, chargée de mission

Conception et traitement des questionnaires :

Direction des systèmes d'informations
Fiona Marquet, stagiaire à la MEPAA

Cartographie :

Service de l'Observatoire Départemental

Conception de la publication :

Direction de la communication
Mission de l'Information et de la Communication

Remerciements

La Mission des enseignements et des pratiques artistiques en amateur remercie très sincèrement les équipes des conservatoires en musique, danse, théâtre qui ont répondu au questionnaire de cette enquête.

Sommaire

- 6 INTRODUCTION
- 7 METHODOLOGIE DE L'ETUDE : PERIMETRE ET LIMITE
- 8 PRESENTATION DU TERRITOIRE DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Les ressources pédagogiques et artistiques des établissements d'enseignement artistique spécialisé en Seine-Saint-Denis

13 L'OFFRE PEDAGOGIQUE ET ARTISTIQUE

- 15 EVEIL ET INITIATION
- 17 MUSIQUE
- 23 DANSE
- 26 THEATRE
- 28 PARCOURS PERSONNALISES EN MUSIQUE, DANSE ET THEATRE
- 30 OFFRE DE DIFFUSION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

32 L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET PEDAGOGIQUE

- 32 LE PROJET D'ETABLISSEMENT, OUTIL DE CONCERTATION ET DE REGULATION
- 33 LE PERSONNEL
- 34 L'ORGANISATION DE LA SCOLARITE
- 36 LES MODALITES D'EVALUATION
- 37 LA DELIVRANCE DE DIPLOMES DANS L'ETABLISSEMENT

39 LES LOCAUX, LE MATERIEL

- 39 LOCAUX
- 42 MATERIEL

Les ressources partenariales des établissements, outils pour une dynamique de projets en réseau et un élargissement des publics

43 LA TYPOLOGIE DES PARTENAIRES

45 LES DIFFERENTES FORMES DE PARTENARIATS

45 TYPOLOGIE DES COLLABORATIONS SELON LES PARTENAIRES

46 PARTENARIATS AVEC L'EDUCATION NATIONALE

48 LES ETABLISSEMENTS DANS LE CADRE DES DISPOSITIFS DEPARTEMENTAUX

48 DISPOSITIFS D'AIDES A PROJETS

50 PARTICIPATION DES ETABLISSEMENTS AUX DISPOSITIFS

51 ETABLISSEMENTS PORTEURS ET ASSOCIES

53 LES PUBLICS TOUCHES PAR LES ETABLISSEMENTS CHIFFRES CLES ET EVOLUTION

53 CHIFFRES CLES EN 2014

55 ACCESSIBILITE DE L'ENSEIGNEMENT ET DES PRATIQUES ARTISTIQUES

57 CONCLUSION

58 ANNEXES

LISTE DES 42 CONSERVATOIRES EN SEINE-SAINT-DENIS (CLASSEMENT 2014)

LISTE DES AUTRES STRUCTURES D'ENSEIGNEMENT ET DE PRATIQUES ARTISTIQUES EN AMATEUR
AYANT PARTICIPE A DES PROJETS SOUTENUS PAR LE DEPARTEMENT DE 2009 A 2014

OFFRE EN CYCLE 3 SPECIALISE EN 2014 : PRATIQUES INSTRUMENTALES INDIVIDUELLES ET
PRATIQUES VOCALES

OFFRE CYCLES 3 AMATEUR, SPECIALISE ET HORS CURSUS EN 2014 : PRATIQUES CHOREGRAPHIQUES

OFFRE DES PRATIQUES PAR CYCLE EN 2014 : ART DRAMATIQUE

SCHEMA D'ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE EN SEINE-SAINT-DENIS EN 2014

66 GLOSSAIRE

Introduction

Suite à la compétence dévolue aux Départements par la loi de décentralisation du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis a affirmé sa volonté d'accompagner l'évolution du projet des structures d'enseignement artistique spécialisé¹ par la création en 2009, au sein de son service de la culture, d'une Mission dédiée au secteur des Enseignements et des Pratiques Artistiques en Amateur (la MEPAA).

Ainsi, c'est dans le cadre de sa mission d'observation territoriale définie dans le Schéma Départemental de développement des Enseignements Artistiques (SDEA) adopté en 2007, que le Département a souhaité produire aujourd'hui une meilleure connaissance de ce secteur en mesurant l'évolution de l'offre d'éducation artistique et culturelle² au sens large du terme c'est-à-dire incluant l'éveil, la sensibilisation (plus communément appelée les « actions éducatives ») et l'enseignement artistique spécialisé, dispensé par les 42 établissements d'enseignement artistique de type « conservatoires » implantés en Seine-Saint-Denis.

Cet état des lieux actualise celui qui avait préfiguré en 2006 le premier Schéma départemental des enseignements artistiques et servi de préalable à la définition d'axes stratégiques du Département concernant ce secteur dans l'objectif **d'améliorer l'offre de formation et les conditions d'accès à l'enseignement :**

- favoriser **la mise en réseau des établissements d'enseignement artistique et leurs relations avec les lieux de création et de diffusion, les artistes et le secteur professionnel ;**
- favoriser **le décroisement des pratiques et l'ouverture aux esthétiques nouvelles ;**
- favoriser **les pratiques collectives** dans l'enseignement artistique spécialisé.

Après sept années de mise en œuvre du schéma, cette analyse de l'offre de l'enseignement artistique en Seine-Saint-Denis servira de support à son **évaluation avec pour objectif la redéfinition en 2017 de nouvelles orientations et priorités d'actions de la politique départementale sur ce secteur.**

En effet, suite aux évolutions majeures apportées par la réforme de l'État concernant d'une part l'acte III de la décentralisation comprenant notamment la création de la Métropole du Grand Paris et d'autre part la refondation de l'École de la République préconisant des parcours d'éducation artistique et culturelle³ partagés entre temps scolaire, périscolaire et extra scolaire, le périmètre d'action des établissements d'enseignement artistique et le partage des responsabilités des collectivités publiques sont aujourd'hui fortement questionnés.

¹ Le terme « spécialisé » a été ajouté pour le démarquer de l'enseignement général délivré dans les établissements de l'Éducation nationale.

² Cf Charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre, élaborée par le ministère de la Culture en 2001, qui précise les missions de service public des établissements d'enseignement artistique spécialisé et clarifie les responsabilités de chacun.

³ Arrêté du 1-7-2015 - J.O. du 7-7-2015 fixant le référentiel des parcours d'éducation artistique et culturelle.

Méthodologie de l'étude

PÉRIMÈTRE

De manière comparable à l'état des lieux réalisé en 2006, **le choix du périmètre** de l'étude s'est établi sur **les 42 établissements d'enseignement artistique spécialisé de la Seine-Saint-Denis** (excepté les établissements d'enseignement supérieur artistique mentionnés sur la carte 1 : Pôle Sup'93, ENACR, Académie Fratellini).

Dans le cadre de sa mission d'observatoire permanent, la MEPAA a récolté des informations au fil de son action depuis **2009, puis a lancé une première démarche en 2011 dont une phase d'actualisation** plus ciblée s'est finalisée en **2014**.

En matière de méthodologie, elle s'est appuyée sur :

- deux questionnaires⁴ par établissement. L'un dénommé « **Fiche actualisation** » concernait la structure et l'autre dénommé " **Fiche usagers**" était à compléter avec les chiffres de l'année scolaire 2013/2014. De nouveaux items absents dans l'état des lieux de 2006 ont été intégrés aux questionnaires (ex : collaborations, pratiques collectives, esthétiques nouvelles...);
- une phase importante d'accompagnement, de relance, de complément d'information par téléphone ;
- une compilation d'informations disponibles en interne au sein du service.

Les indicateurs choisis concernant la structure :

- son fonctionnement : identité, équipes administratives et pédagogiques, locaux...
- son offre et son organisation pédagogique : projet d'établissement, disciplines, départements...
- ses publics : élèves inscrits, scolaires...
- son rayonnement : fréquentation, partenariats, mise en réseau, mutualisation...
- son implication dans les dispositifs du SDEA.

LIMITES

Le Conseil départemental n'ayant pas fait le choix de financer au fonctionnement l'ensemble des établissements d'enseignement artistique spécialisé, en dehors du conservatoire à rayonnement régional d'Aubervilliers-La Courneuve, l'obtention de leurs informations budgétaires, lors de la première demande en 2011, n'a pas été suffisamment satisfaisante pour effectuer une analyse sérieuse de leurs moyens financiers.

Malgré un **taux de réponse de 92.8%, correspondant à 39 établissements sur 42⁵** lors de la phase d'actualisation de 2014, **l'analyse des résultats recueillis est délicate, voire parfois impossible selon les items compte-tenu de :**

- la disparité des informations recueillies ne permettant pas toujours une analyse comparative (selon les questions, la base déclarative est fluctuante) ;
- l'absence et / ou l'imprécision des réponses par certains établissements ;
- la difficulté sémantique de certaines questions par manque de vocabulaire commun (par exemple, les classes CHAM sont comptabilisées dans les publics du champ éducatif et pas dans les inscrits) ;
- les difficultés des établissements à répondre précisément, confrontés à une sous-administration chronique.

⁴ Ce questionnaire est disponible sur demande à mepaa@cg93.fr

⁵ En annexe n°1 : liste des conservatoires ayant répondu aux questionnaires en 2011 et 2014.

Présentation du territoire de la Seine-Saint-Denis

UNE FORTE DENSITÉ DE POPULATION JEUNE SUR UN TERRITOIRE MAJORITAIREMENT URBAIN

- ➔ 1.52 M d'habitants
- ➔ 28.7% de moins de 20 ans
- ➔ 21,4% de personnes de nationalités étrangères
- ➔ 2.56 personnes par ménage en moyenne
- ➔ 27 980 € de revenu annuel moyen par ménage

(Source INSEE 2010)

Essentiellement urbain avec une **densité de population importante (6 520 hab/km²)**, le **département de la Seine-Saint-Denis** se caractérise par **sa jeunesse** et **son métissage**. Appartenant à la petite couronne de la région Ile-de-France, les séquano-dionysiens représentaient, selon le découpage de 2014, **23% de la population totale de la future métropole du Grand Paris**.

Il présente des extrêmes : c'est **le plus jeune territoire** de la future Métropole du Grand Paris et c'est également celui dont la taille des ménages est la plus élevée alors qu'à l'inverse leur revenu annuel moyen reste bien en dessous de celui des autres départements (92 : 46 240 € et 75 : 46 279 € / 94 : 36 042 €⁶)

UNE ORGANISATION INTERCOMMUNALE RÉCENTE ET DONT LES MODALITÉS DE TRANSFERT DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE SONT MULTIPLES

Composé en 2014 de 40 communes sur une superficie de 236 km², le département de la Seine-Saint-Denis ne compte que 25 villes appartenant à une communauté d'agglomération soit 62.5% des villes, à l'identique du département du Val de Marne, mais en-dessous du département des Hauts-de-Seine qui compte 75% des villes en intercommunalité (cf carte 1, page 11).

Parmi les 5 communautés d'agglomération créées de 2001 à 2010, les communautés d'agglomération de Plaine-Commune et d'Est-Ensemble regroupent à elles deux 53% de la population séquano-dyonisienne.

Selon la loi de la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), toutes les communes du territoire rejoindront une intercommunalité en 2016, alors que plus d'un tiers sont aujourd'hui isolées. Selon la première carte diffusée par la préfecture de région (août 2015), 4 établissements publics territoriaux (nouvelle appellation des intercommunalités organisés en territoires) seront institués en Seine-Saint-Denis. À Plaine-Commune et Est-Ensemble s'ajouteraient deux territoires, situés de part et d'autre de la RN 3 (Territoires des aéroports et Grand-Paris Est).

A ce jour, **11 établissements d'enseignement artistique spécialisé ont été transférés dans une intercommunalité, soit 26%**.

⁶ Chiffres clés de la Métropole du Grand Paris – Janvier 2014. Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Ile-de-France

Deux modalités de transfert de ces équipements sont observées :

- transfert des équipements et des personnels. Celle d'Est-Ensemble est la plus conséquente, car elle rassemble huit conservatoires (dont un scindé en deux établissements distincts : un en musique et un en danse). Seul le conservatoire à rayonnement départemental de Bobigny n'a pas été transféré. Par contre, la subvention d'une école de musique et de danse associative du Pré-Saint-Gervais a été transférée dans la perspective d'intégrer le secteur public.
- transfert des équipements sans les personnels comme c'est le cas pour la Communauté d'agglomération de l'Aéroport du Bourget.

Sur la base du déclaratif, on recense trois établissements avec l'appellation Conservatoire à rayonnement intercommunal (CRI) :

- une appellation liée à un transfert de gestion de l'établissement à une intercommunalité ;
- une appellation liée à une classification du ministère de la Culture ;
- une appellation liée à une volonté de développement de projets avec d'autres villes (Pierrefitte).

A noter : Le Conservatoire à rayonnement régional d'Aubervilliers-La Courneuve est constitué en syndicat intercommunal à vocation unique reposant sur les deux communes (cf carte 1, page 11).

UNE FORTE DENSITÉ D'ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE QUI COUVRE L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Toutes les villes de la Seine-Saint-Denis ont un établissement d'enseignement artistique spécialisé dont **la majorité (70% en 2014) est classée par le ministère de la Culture**. À ce titre, ces établissements doivent répondre aux orientations définies par le ministère de la Culture selon leur type de classement⁷ (CRR, CRD, CRI/CRC) c'est-à-dire définir en premier lieu un projet d'établissement tenant compte des caractéristiques socioculturelles du territoire où ils sont implantés et s'inscrire en cohérence avec le Schéma départemental des enseignements artistiques, facilitateur d'un travail en réseau (cf carte 1, page 11).

Lors de la clôture de l'état des lieux, **57% des établissements déclaraient avoir élaboré un projet d'établissement ou étaient en cours d'élaboration pour septembre 2015**, date butoir du ministère pour le renouvellement des classements.

Ce classement du ministère sous-tend en effet un certain **niveau d'exigence de l'enseignement** (niveau de qualification du personnel, cursus d'enseignement...) avec **deux objectifs différenciés** : « **la pratique autonome** », qui vise les amateurs, et celui de la **professionnalisation**, sachant que **plus de 95% des élèves des conservatoires sont des amateurs qui n'envisagent pas forcément de se professionnaliser**⁸. Cette exigence participe à la **structuration de la filière de l'enseignement artistique** et se concrétise par la délivrance de brevet et de certificat d'études en fin de cycle pour les amateurs, et de diplômes d'études en fin de cycle pour les élèves en voie de professionnalisation (soit en troisième cycle

⁷ Depuis 2006, les établissements sont classés par arrêté du ministre de la Culture en trois catégories :

- conservatoires à rayonnement régional (CRR) ;
- conservatoires à rayonnement départemental (CRD) ;
- conservatoires à rayonnement communal (CRC) ou intercommunal (CRI).

⁸ Cf Enquête 2012 de la DGCA/Ministère de la Culture, page 3.

spécialisé)⁹. Pour rappel, **le cycle d'enseignement professionnel initial** est, selon les critères de classement, **une exclusive des CRD et CRR et constitue de fait un facteur d'attractivité et de circulation des publics**. La présence de **trois structures d'enseignement supérieur (musique et cirque)** qui préparent au diplôme national supérieur d'interprète (DNSP) et au Diplôme d'État d'enseignement est **un facteur supplémentaire d'attractivité du territoire**.

L'actualité forte de cette année 2015 a été l'annonce de l'arrêt des financements de l'État aux établissements classés, notamment aux CRD et aux CRR (hormis ceux adossés à un Pôle d'enseignement supérieur de la musique, danse et/ou théâtre). Il est fort à prévoir, en plus de la baisse parallèle des dotations aux villes – principales sources de financement des conservatoires – que les demandes de renouvellement de classement des établissements dans ce contexte enregistrent une baisse significative.

Cependant, à l'heure où nous finalisons ce document, la Ministre de la Culture et de la Communication, dans le projet de loi des finances 2016, indique que 8M€ seront destinés **aux projets des conservatoires qui seront en faveur des priorités gouvernementales soit : la jeunesse, la diversité, l'égalité des territoires**.

⁹ En annexe n°6 : Schéma d'organisation de l'enseignement artistique en Seine-Saint-Denis en 2014.

L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE SPÉCIALISÉ EN SEINE-SAINT-DENIS EN 2014

Types d'établissements en musique, danse et/ou théâtre.

- 1 conservatoire à rayonnement régional (constitué de 2 sites)
- 7 conservatoires à rayonnement départemental
- 21 conservatoires à rayonnement communal (3* se déclarent en CRI)
- 11 écoles municipales
- 2 écoles associatives
- 3 établissements d'enseignement supérieur

Intercommunalités en 2014

- CA Plaine Commune
- CA Est Ensemble
- CA de l'Aéroport du Bourget
- CA Terres de France
- CA de Clichy sous Bois - Montfermeil

DSOE - SOD - janvier 2016

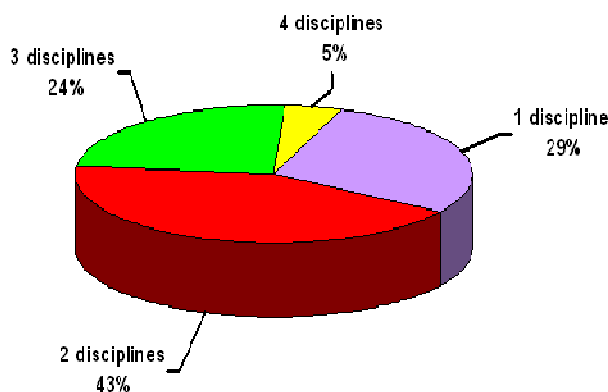


LES RESSOURCES PEDAGOGIQUES ET ARTISTIQUES DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE SPECIALISE EN SEINE-SAINT-DENIS

L'offre pédagogique et artistique

En 2014, **quarante-deux établissements d'enseignement artistique spécialisé**¹⁰ sont répartis sur quarante villes de la Seine-Saint-Denis du fait que trois villes ont dissocié l'enseignement de la musique et de la danse dans deux établissements distincts : Bagnolet, Montfermeil et Neuilly-sur-Marne. **95% sont des établissements publics** et on comptabilise **deux écoles associatives** qui ne peuvent prétendre à un classement, mais qui ont néanmoins structuré une offre d'enseignement artistique spécialisé absente de l'action publique sur le territoire du Pré-Saint-Gervais et de Gournay-sur-Marne. Près des $\frac{3}{4}$ des établissements dispensent des enseignements dans au moins deux disciplines différentes (en grande majorité la musique et la danse).

% des conservatoires proposant une à plusieurs disciplines



Au-delà de la prédominance « historique » de la musique (proposée par 93% des conservatoires), la pratique de la danse continue de progresser. On peut supposer que l'intégration progressive d'activités associatives voire municipales a participé à la diversification de l'offre chorégraphique. Concernant le théâtre, onze conservatoires le proposent (soit 26%) en 2014, contre sept en 2006. Au regard de ces chiffres, il est à prévoir que la gouvernance des conservatoires demandera des compétences diversifiées sur l'ensemble de ces disciplines.

¹⁰ Liste des conservatoires en annexe n°1.

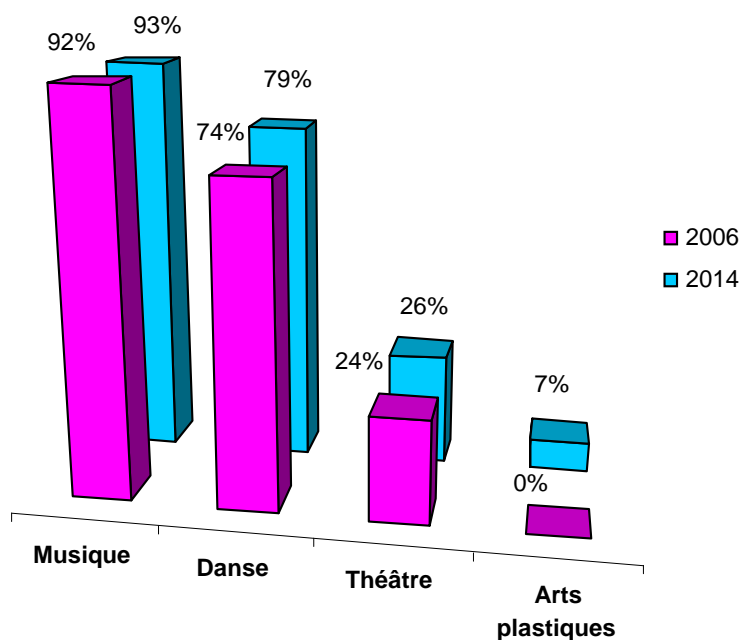
Les arts plastiques - ne faisant pas partie du périmètre initial (musique, danse, théâtre) du SDEA préconisé par le ministère de la Culture - n'ont pas fait l'objet d'une étude approfondie dans cet état des lieux, néanmoins trois structures ont intégré cette discipline dans leur projet d'établissement (Gagny, l'Île-Saint-Denis, Pantin)

L'enseignement des arts du cirque commence à faire l'objet de partenariats de projets notamment aux conservatoires du Bourget et de Dugny, qui envisagent de l'inclure à moyen terme dans leur offre pédagogique.

L'ensemble des établissements accueille 26 000 élèves inscrits soit 19% de plus qu'en 2006.

L'offre d'enseignement artistique (% des conservatoires proposant une discipline)

Comparatif 2006 / 2014

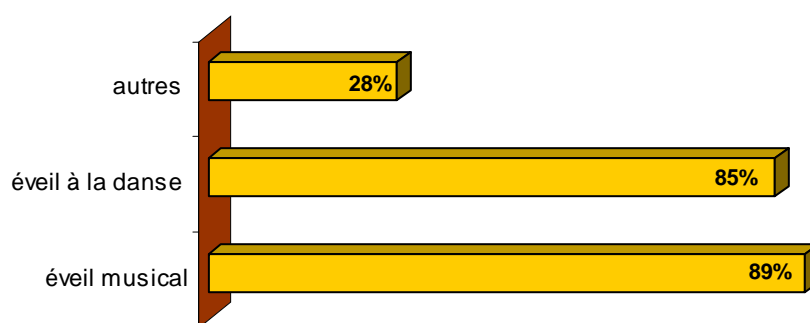


L'OFFRE D'ÉVEIL ET D'INITIATION

Variant entre quatre et huit ans selon les disciplines¹¹, l'**éveil** permet d'affiner les perceptions et de développer les aptitudes des jeunes enfants par des activités sensorielles, corporelles et vocales, où le corps en mouvement est mis en relation avec le monde sonore et avec l'espace.

➔ Cycle Eveil

L'offre d'éveil avant 7 ans (en % du nombre de conservatoire)



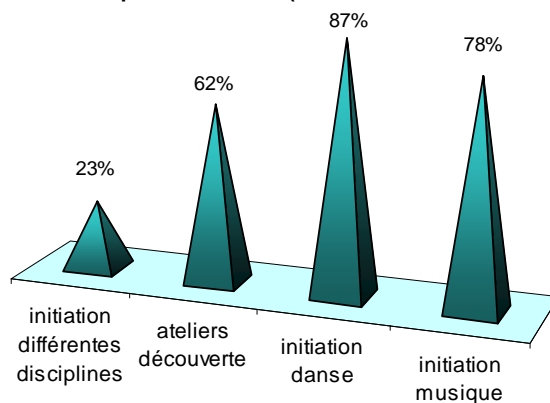
La majorité des conservatoires enseignant la musique propose un **éveil musical**, sachant que deux conservatoires de danse déclarent le proposer également (Bagnole et Montfermeil). De même pour l'**éveil à la danse**, qui est proposé de manière très large par les établissements d'enseignement chorégraphique, et qui est intégré par deux conservatoires de musique (Neuilly-sur-Marne et Montfermeil) selon leur déclaration. Les autres formes d'éveil proposées, de manière isolée sur le territoire sont : ateliers découverte, jardin musical, éveil artistique, éveil au théâtre, voire même « violon et violoncelle suzuki ».

Il est à noter que l'éveil pluridisciplinaire, recommandé par le ministère de la Culture dans cette phase idéale pour expérimenter la transversalité des arts, n'est pas encore généralisé dans l'offre des conservatoires en Seine-Saint-Denis.

¹¹ Schéma national d'orientation pédagogique de l'enseignement initial de la musique (2008), de la danse (2004) et du théâtre (2005).

➔ Cycle Initiation

L'offre d'initiation pour les 7/8 ans (en % du nombre de conservatoire)

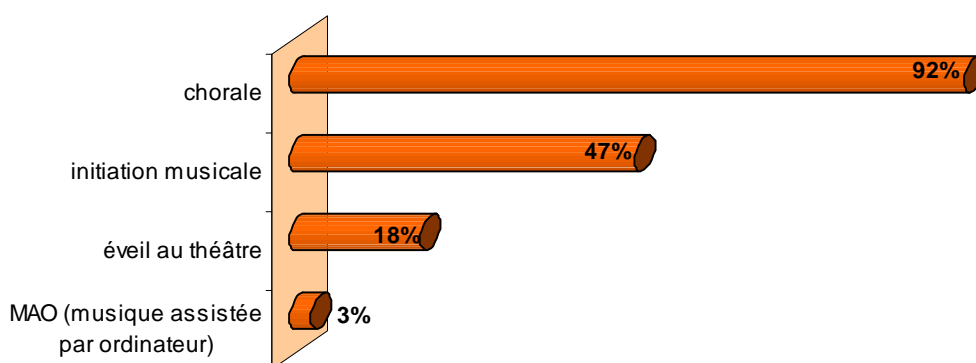


Il est à noter que le terme d'« ateliers découverte » est un terme assez générique qui se trouve utilisé pour l'entrée au conservatoire, quelque soit l'âge.

Variante entre six et huit ans selon les disciplines, la phase dite d'**initiation**, commune à l'ensemble des élèves, facilite leur choix ultérieur de pratique. Elle permet d'expérimenter notamment les instruments, et de les préparer à aborder le 1^{er} cycle. L'initiation musicale est proposée par les $\frac{3}{4}$ des conservatoires de musique de Seine-Saint-Denis. L'initiation à la danse est, quant à elle, quasi systématique au sein des conservatoires ayant un enseignement chorégraphique. Deux tiers des conservatoires proposent également des ateliers « découverte » ou une initiation dans d'autres disciplines : chorale, théâtre, danse hip-hop.

➔ L'initiation au-delà de l'âge requis

L'offre d'initiation pour les 8/12 ans (en % du nombre de conservatoire)



Globalement, un enfant de plus de huit ans qui entre au conservatoire, qui a donc dépassé l'âge « légal » d'entrée en éveil ou en initiation, se voit proposer par la moitié des écoles de musique du département une initiation musicale spécifique. Par ailleurs, la quasi-totalité des écoles ont développé une offre chorale en direction de ce public. A noter que seulement $\frac{1}{5}$ ^{ème} des conservatoires enseignant le théâtre proposent un éveil dans cette discipline.

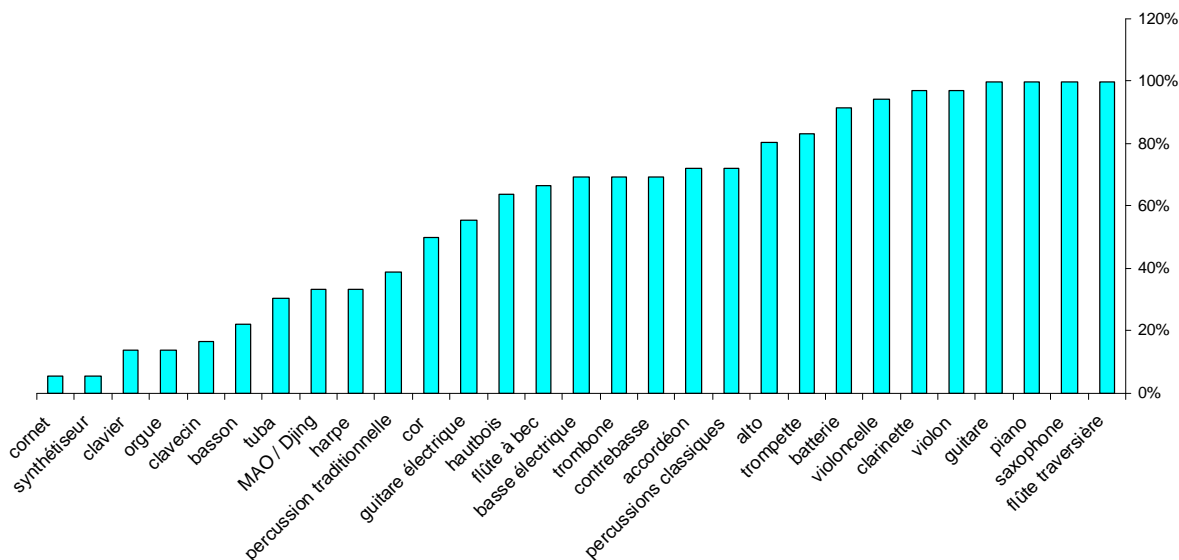
L'OFFRE D'ENSEIGNEMENT EN MUSIQUE

➔ La pratique individuelle

On note une grande palette d'offres individuelles (instrumentales et vocales) qui vient enrichir de fait la pratique collective aujourd'hui bien développée dans les conservatoires.

Par ailleurs, on constate une émergence de plus en plus forte de cours d'instruments en pédagogie de groupe puisque 73% des établissements déclarent les mettre en place, notamment en cycle d'initiation et 1^{er} cycle.

L'offre instrumentale individuelle enseignée
(Répartition en % sur l'ensemble des conservatoires ayant répondu *)



* 36 sur 42 conservatoires ont répondu

➔ La pratique individuelle des instruments rares

On entend par instruments rares, ceux qui ont été cités une fois ou deux par les établissements selon notre base déclarative.

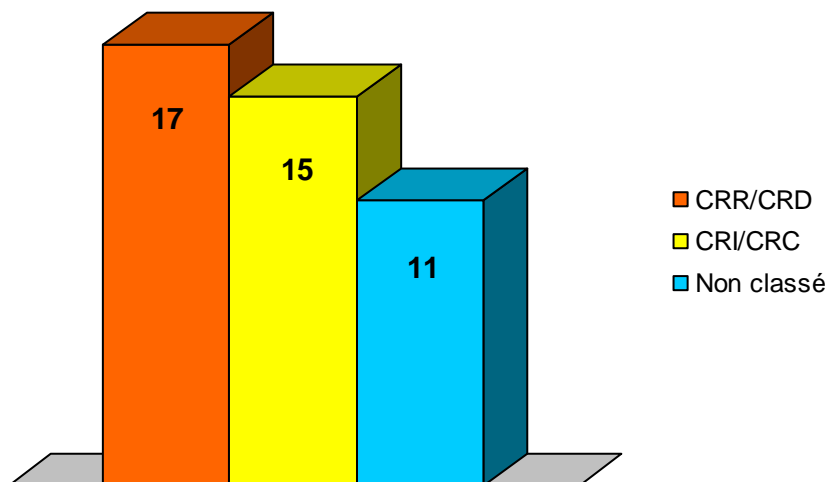
Si certains instruments sont indiqués en tant que cours individuels d'instruments rares, il faut noter que par ailleurs, certains d'entre eux sont parfois intégrés de manière ponctuelle à des cours d'instruments de la même famille (ex : piccolo, viole de gambe, harpe celtique, violon baroque...)

violon baroque, viole de gambe	CRR d'Aubervilliers La Courneuve
piccolo	CRD Aulnay-sous-Bois
cornet à bouquin	CRD Pantin
harpe celtique	CRC Saint-Denis
chalmereau, cromorne	CRC Bagnolet
luth	CRC de Noisy-le-Grand
cithare	CRC de Sevran
cithare vietnamienne	Ecole municipale de Stains

➔ Les pratiques collectives

Aujourd'hui, l'offre d'enseignement instrumental individuel est systématiquement associée à une pratique d'ensemble. Ceci a pour effet d'élargir l'offre de pratique collective de façon conséquente et diversifiée, dans un large spectre d'esthétiques développant ainsi des compétences distinctes.

**L'offre de pratique collective vocale et instrumentale
(en moyenne selon le type d'établissement)**



➔ Les différents types d'offre de pratiques collectives instrumentales et vocales

Le Schéma national d'orientation pédagogique de l'enseignement initial de la musique rappelle qu'« il est nécessaire de consolider la place réservée aux pratiques collectives afin qu'elles s'affirment comme centrales. Si, à l'évidence, l'exigence d'une formation individualisée demeure, c'est bien, pour la grande majorité des élèves, la musique d'ensemble qui sera le cadre privilégié de leur pratique future. En effet, par les réalisations qu'elles génèrent, les pratiques collectives donnent tout son sens à l'apprentissage. »

De plus, ces temps de pratique en ensemble permettent à l'élève d'élargir ses connaissances culturelles et sa formation musicale au sens large tout en contribuant à favoriser le décroisement des classes et des départements au sein d'un conservatoire voire entre conservatoires.

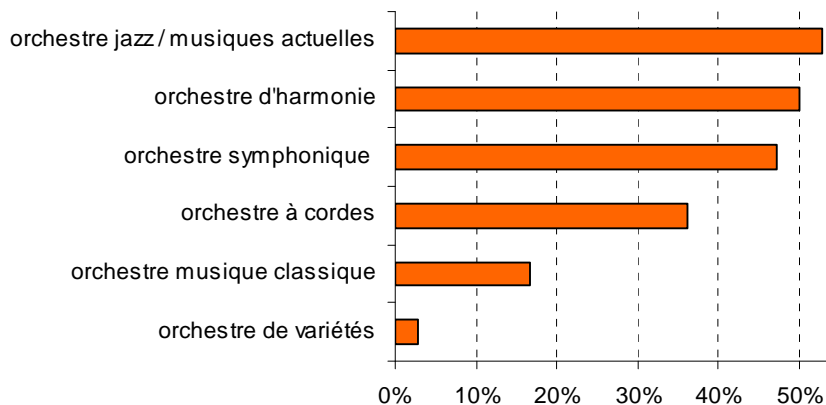
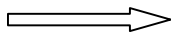
Si on retrouve bien souvent en tête des ensembles ou orchestres, les ensembles mono-instrumentaux constitués d'instruments majoritairement enseignés dans les pratiques individuelles (guitare, violon, flûtes...), on constate néanmoins que l'offre de pratique collective s'est fortement développée et diversifiée au sein des écoles de musique, et ce, quelque soit le classement des établissements.

De plus, si les orchestres de type « classique » étaient jusqu'alors prédominants, on distingue aujourd'hui une place majoritairement dédiée aux orchestres jazz/musiques actuelles, compte-tenu de l'évolution des pratiques d'une part et de l'ouverture des ateliers d'ensemble aux adultes en hors cursus d'autre part.

Pour les ensembles instrumentaux, on peut noter que 40 % des ensembles de percussions sont des percussions traditionnelles. Un chiffre qui n'est pas négligeable au regard des ensembles plus classiques et qui démontre la progression des musiques dites « du monde » au sein des conservatoires.

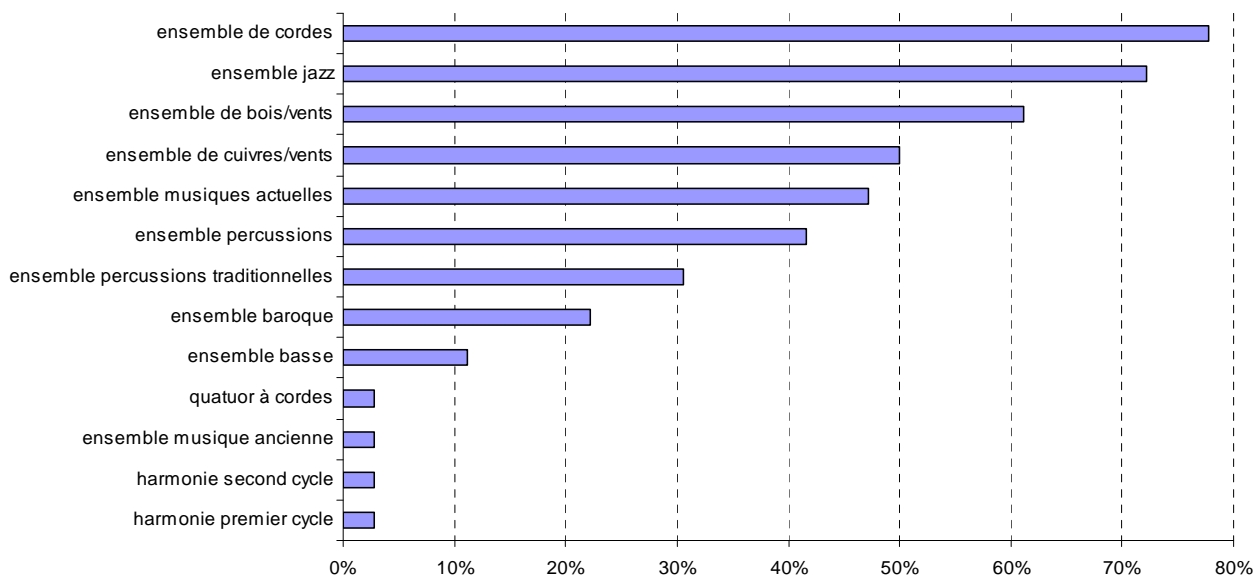
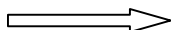
Les orchestres

(en % d'établissement)

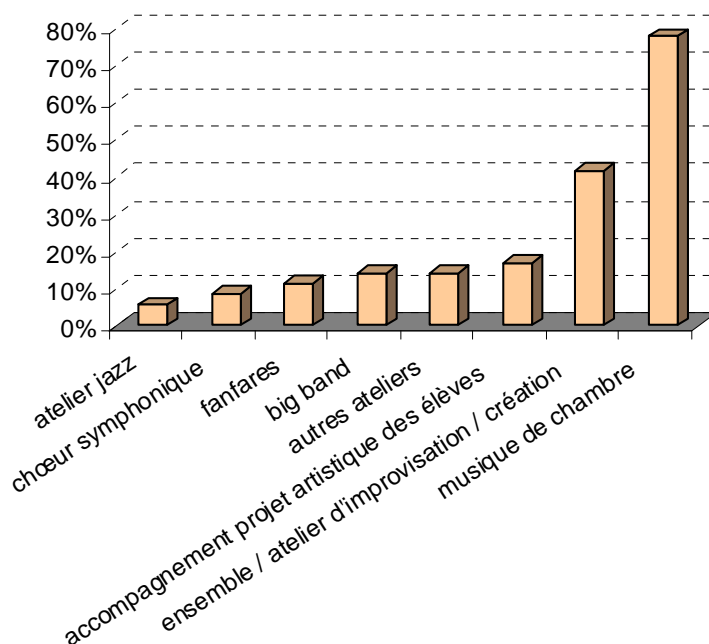
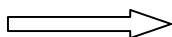


Les ensembles instrumentaux

(en % d'établissement)

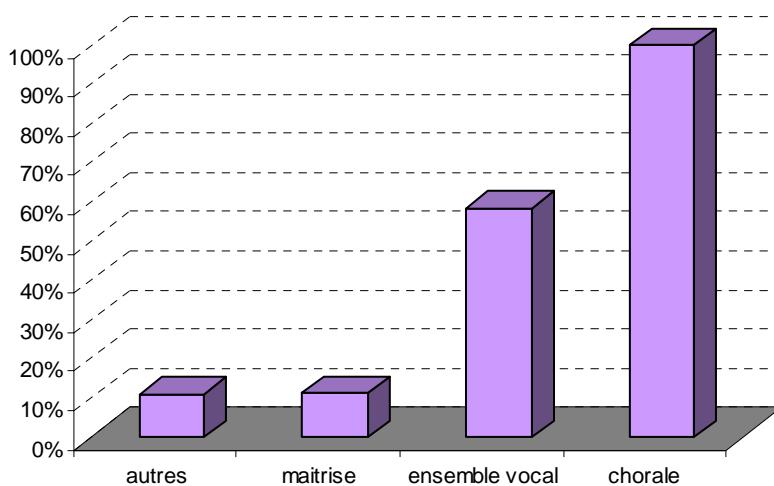
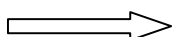


Autres formations / pratiques collectives
(en % d'établissement)



Pour préciser le graphique ci-dessus, on entend par « accompagnement de projet », le rôle de conseil et d'aide à la formulation de projets que les enseignants tiennent auprès des praticiens amateurs, comme le définit la Charte de l'enseignement artistique spécialisé en musique, danse et théâtre. Cet accompagnement s'est développé davantage dans les musiques actuelles.

Les pratiques vocales collectives
(en % d'établissement)

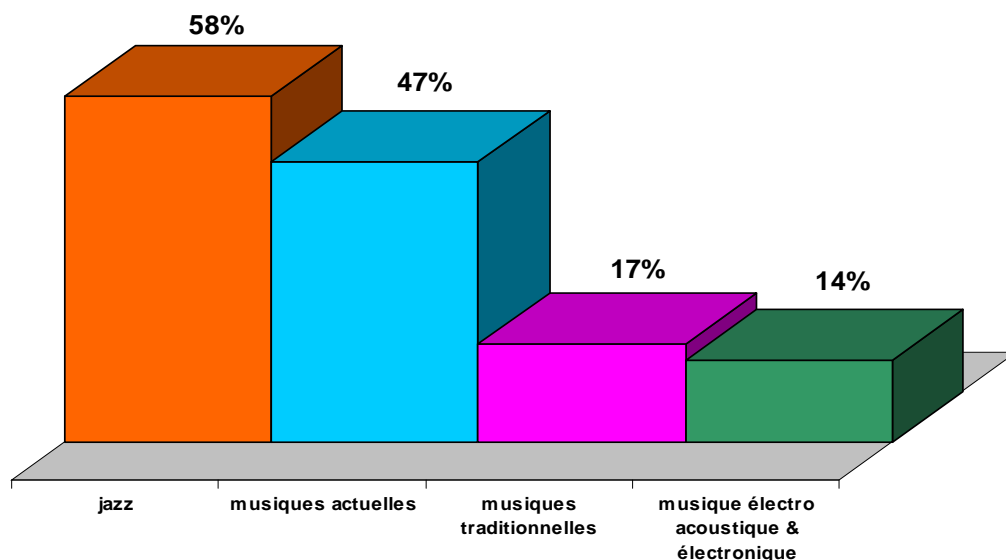


La chorale étant accessible à tous, dès le cycle 1, c'est l'ensemble des conservatoires qui la propose aux élèves dans le cadre d'une pratique collective. Si plus de la moitié des conservatoires propose un ensemble vocal, seuls quatre conservatoires proposent aujourd'hui une maîtrise (Montreuil, Rosny-sous-Bois, Villepinte, et Noisy-le-Grand). Il est à souligner que le CRR 93 propose une formation de direction de chœur en 3ème cycle.

D'autres formes de pratiques vocales collectives sont également proposées dans certains conservatoires comme par exemple une chorale gospel au Bourget, un atelier de comédie musicale à Dugny, un atelier de jazz vocal à Bobigny...

→ Les nouvelles esthétiques (musiques actuelles, traditionnelles, jazz)

Répartition par départements musicaux



On observe depuis 2006, une nette progression de l'enseignement des musiques actuelles¹², dans les conservatoires, que ce soit dans l'enseignement individuel ou dans les pratiques collectives. Ainsi vingt et un établissements ont un département jazz et dix-sept ont un département musiques actuelles, marquant ainsi la diversification opérée par les établissements afin d'intégrer de nouvelles esthétiques et de nouvelles spécialités musicales.

Les musiques électro-acoustiques, électroniques ainsi que les techniques autour du son, sont encore peu organisées en département en 2014, seul un conservatoire organise un département son (Villepinte).

Il faut toutefois relativiser ces chiffres quant à leur traduction concernant l'offre en musiques actuelles au sein des conservatoires. En effet, l'analyse se concentre sur la structuration de cette offre en département, sachant que de nombreux établissements ont développé par ailleurs ce type d'offres en dehors d'une logique de département pédagogique. Par exemple, douze établissements proposent des cours de MAO¹³/Djing (soit 33%) sans pour autant s'être organisés en département. Ainsi, le développement de l'enseignement de ces esthétiques musicales doit se mesurer au-delà de l'organisation pédagogique de l'établissement et davantage de manière transversale et complémentaire.

¹² Les *musiques actuelles* sont une appellation du ministère de la Culture français, qui caractérise et regroupe les différents styles musicaux de la fin du XXe siècle, début du XXIe. Elles regroupent quatre grandes familles musicales : la chanson, le jazz, les musiques amplifiées (qui utilisent l'amplification électrique comme mode de création, elles-mêmes divisées en trois sous-familles : le rock, blues, country, pop, fusion, métal, indus, hardcore, punk... ; le hip hop, R'n'B, ska, reggae, ragga, dub, funk... ; les musiques électroniques) et la musique traditionnelle (entendez par là les musiques traditionnelles et les musiques du monde). Source : site Nos enchanteurs

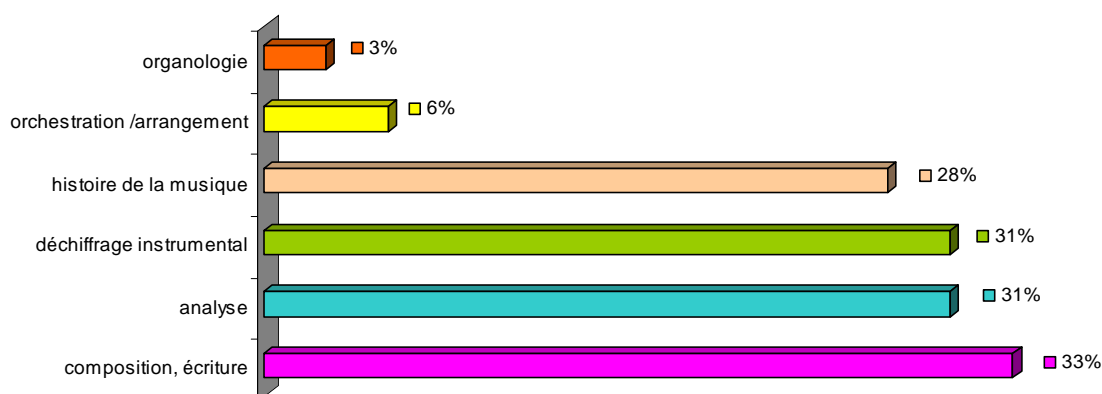
¹³ Musique assistée par ordinateur.

Il est à noter que les lieux de diffusion/création en musiques actuelles du territoire ont également développé en parallèle **des offres d'enseignement artistique individuel et de pratiques collectives spécifiques** aux musiques actuelles, qui viennent souvent diversifier et compléter l'enseignement proposé par les conservatoires. Ainsi, depuis 2011, **le réseau Maad 93**¹⁴ anime un **Collectif Pédagogique Départemental en Musiques Actuelles** (CPDMA) qui donne lieu à l'accompagnement de groupes de musiques actuelles repérés chaque année.

➔ La formation musicale

La formation musicale est constitutive de la formation instrumentale et a vocation à être associée à l'ensemble des pratiques (collectives et individuelles).

**L'offre de formation musicale en 2014
(en % d'établissement)**



➔ La culture musicale

On remarque que l'entrée des projets se réalise bien souvent via les classes de formation musicale. À partir du 3^{ème} cycle, la culture musicale des élèves est affinée : master classes, conférences ou rencontres sont proposées par 36% des établissements en fonction des projets et artistes accueillis.

La découverte de l'environnement socioprofessionnel est proposée par un conservatoire (CRD Bobigny).

¹⁴ MAAD 93 : Réseau Musiques Actuelles Amplifiées en Développement en Seine-Saint-Denis, regroupe 22 structures municipales ou associatives exerçant dans les champs de l'enseignement, la pratique, l'enregistrement et la diffusion des musiques actuelles.

L'OFFRE D'ENSEIGNEMENT EN DANSE

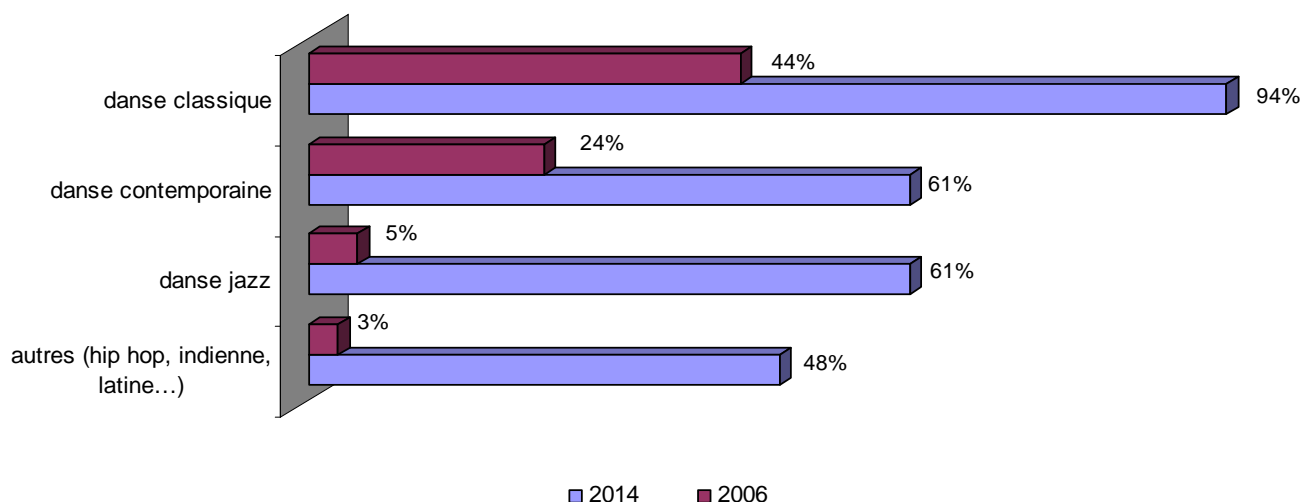
Plutôt bien réparti sur l'ensemble du département avec trois structures dédiées (Bagnolet, Montfermeil et Neuilly-sur-Marne), l'enseignement de la danse a progressé et s'est diversifié au sein des conservatoires.

Comme nous l'indique le graphique ci-dessous, ce sont globalement les disciplines chorégraphiques dites « légiférées », c'est-à-dire les **danses classique, jazz et contemporaine**, nécessitant un diplôme d'État obligatoire pour être enseignées¹⁵ qui **restent majoritaires** au sein des établissements. Malgré la très forte progression du jazz rattrapant le niveau du contemporain, la danse classique reste prédominante.

A noter également, une **progression dans la structuration de la filière** :

- 69,6 % (soit vingt-trois établissements) proposent un troisième cycle danse en amateur, sachant que l'ensemble des établissements classés peuvent assurer ce cycle ;
- 19 % (soit sept établissements dont 2 CRC) proposent un troisième cycle d'orientation professionnelle (cf. annexe n°4). Selon l'arrêté de classement du ministère, les CRC peuvent en effet dispenser, par convention avec des CRR ou CRD dont ce sont les prérogatives, tout ou partie du cycle d'enseignement professionnel initial.

L'offre en danse en conservatoire - Comparatif 2006/2014



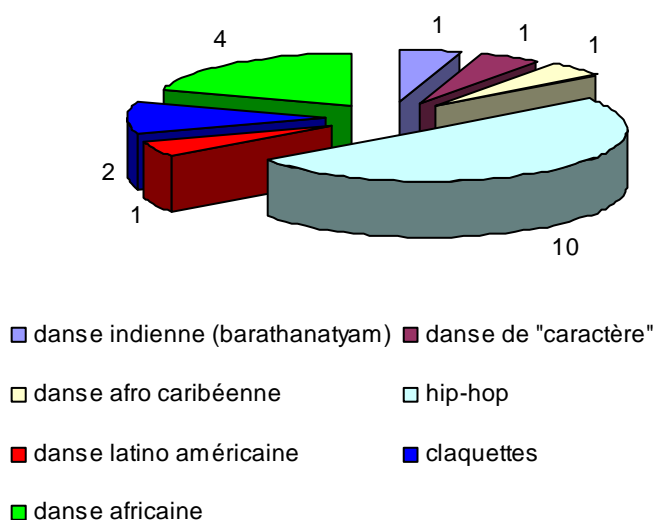
¹⁵ Loi n°89-468 du 10 juillet 1989 relative à l'enseignement de la danse.

➔ Le développement de nouvelles esthétiques chorégraphiques

Concernant les autres danses hors cadre « diplômant », situées principalement dans les propositions hors cursus, on constate une belle progression de la diversité de l'offre avec un net détachement de la danse hip-hop qui a doublé depuis 2006 passant de 3% à 32%. La danse africaine progresse également avec quatre établissements la proposant. Sans l'avoir mesuré précisément dans ce cadre, il faut savoir que ce type d'esthétique **fait souvent l'objet d'une offre conséquente dans le milieu associatif**, voire municipal, par le biais des services jeunesse notamment.

D'autres « techniques corporelles » sont également proposées par quatre établissements comme le pilates ou le yoga postural (Bagnole, Montfermeil, Noisy-le-Sec, Pantin). Un atelier « mouvements dansés » pour les seniors est également proposé à Noisy-le-Sec.

**Les autres esthétiques chorégraphiques proposées en 2014
(en nombre de conservatoires)**



➔ Les offres complémentaires

48 % des établissements proposant de la danse ont une offre d'ateliers chorégraphiques¹⁶.

Seulement 9% déclarent proposer des ateliers dans le cadre de projets transversaux croisant plusieurs disciplines. C'est le cas par exemple de Bobigny, Saint-Ouen et Livry-Gargan qui favorisent un travail en commun entre chanteurs, comédiens et musiciens.

¹⁶ Atelier : approche pratique et/ou théorique des répertoires, de la relation musique-danse, de l'improvisation, de la composition, de l'anatomie et/ou approche de la connaissance du corps par l'AFCMD, notation du mouvement...cf schéma d'orientation pédagogique.

➔ La culture chorégraphique

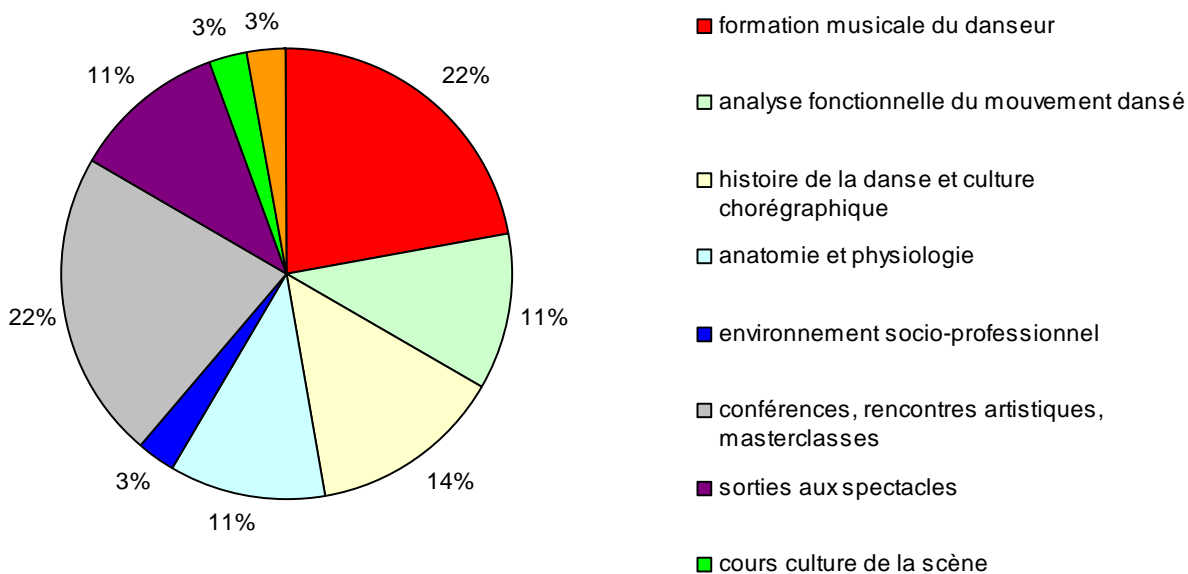
En matière de culture chorégraphique et artistique huit établissements sur vingt-neuf réservent une bonne place à la formation musicale du danseur et à la mise en place de conférences sur l'histoire de la danse, de rencontres artistiques ou encore de master classes.

Il est à noter le faible pourcentage d'établissements qui déclarent proposer des sorties aux spectacles (11%).

Dans le cadre des cycles spécialisés, la formation en analyse fonctionnelle du mouvement dansé (AFCMD) et en anatomie/physiologie ne représente que 11% encore aujourd'hui. Un chiffre assez faible au regard du développement de la danse dans les conservatoires qui mériterait une approche corporelle plus pointue.

On note également que le conservatoire de Bobigny propose une offre en matière d'information sur l'environnement socioprofessionnel.

L'offre de culture chorégraphique en conservatoire en 2014



L'OFFRE D'ENSEIGNEMENT EN THÉÂTRE

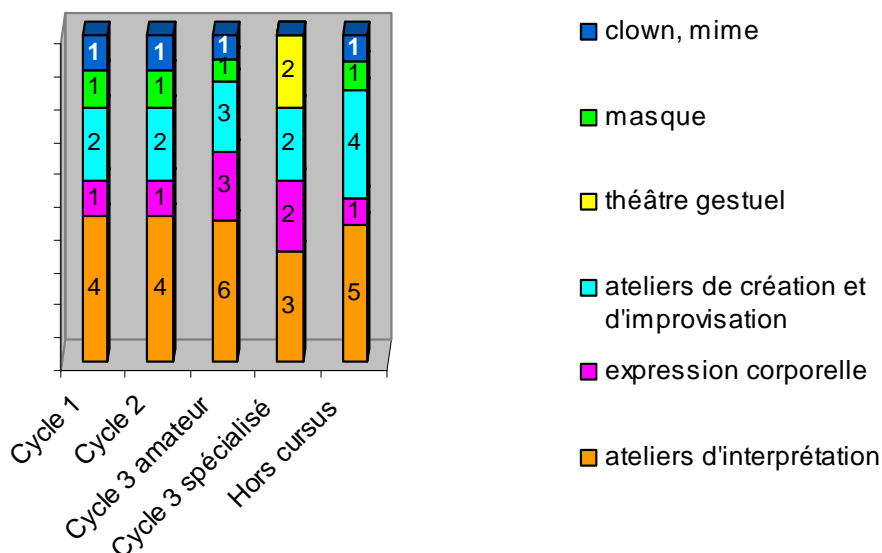
De sept villes en 2006 proposant une offre en théâtre (Bobigny, Drancy, les Pavillons-sous-Bois, Rosny-sous-Bois, Villepinte, Dugny et Saint-Ouen), nous en comptons neuf en 2014 ; Aubervilliers - La Courneuve (CRR), Bobigny (CRD) et Pantin (CRD) sont des établissements dont l'offre en cycle 3 se décline aussi bien pour les amateurs que pour les élèves en voie de professionnalisation. Six établissements proposent une offre hors cursus (cf annexe n°5).

L'offre de pratiques théâtrales se compose majoritairement de trois grands types d'activités : les cours/ateliers d'interprétation (40%), les ateliers de création et d'improvisation (22%), l'accompagnement de projets artistiques (11%). D'autres techniques viennent compléter l'offre à la marge : masque, clown, marionnettes comme à Villepinte par exemple, ou théâtre gestuel¹⁷ à Bobigny. Au vu des ressources présentes sur le territoire, il serait intéressant, dans une optique de développement de l'offre concernant l'approche du clown, d'envisager une articulation en lien avec l'école du Samovar de Bagnolet.

Par ailleurs, 18% des établissements proposent de l'éveil au théâtre à partir de 8/12 ans.

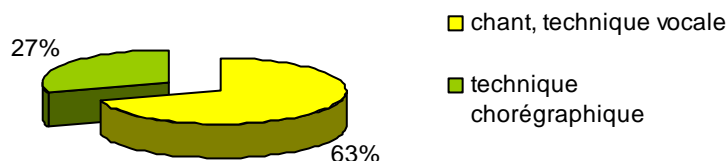
Au CRR d'Aubervilliers-La Courneuve, après avoir réalisé un état des lieux des structures proposant une offre de théâtre en direction des amateurs, l'établissement a mis en place un cursus en 3^{ème} cycle spécialisé. Les associations de la ville ne proposant qu'une offre amateur, l'ouverture d'un cursus spécialisé a contribué à la structuration de l'offre en théâtre sur un plan local, et a complété l'offre existante.

Typologie de l'offre en théâtre et par cycles en 2014



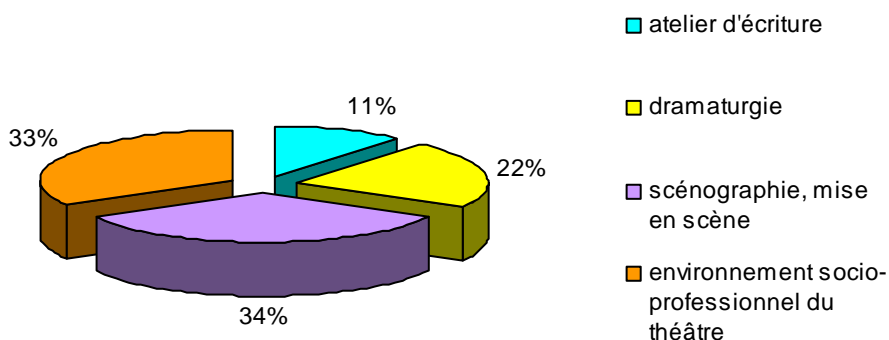
¹⁷ Le théâtre gestuel est aux frontières du théâtre d'objets et de marionnettes, il élargit son langage pour devenir un théâtre d'images, de musiques et de sons dont tous les éléments visent à composer un spectacle.

➔ Les offres complémentaires



On notera l'absence d'ouverture aux techniques circassiennes dans l'ensemble des conservatoires dans le cadre de propositions régulières. Néanmoins, nos informations en interne nous permettent de dire que Le Bourget et Dugny sont dans la mise en place de cette ouverture qui actuellement est préfigurée dans le cadre de projets en collaboration avec des artistes locaux et le Département.

➔ Culture théâtrale



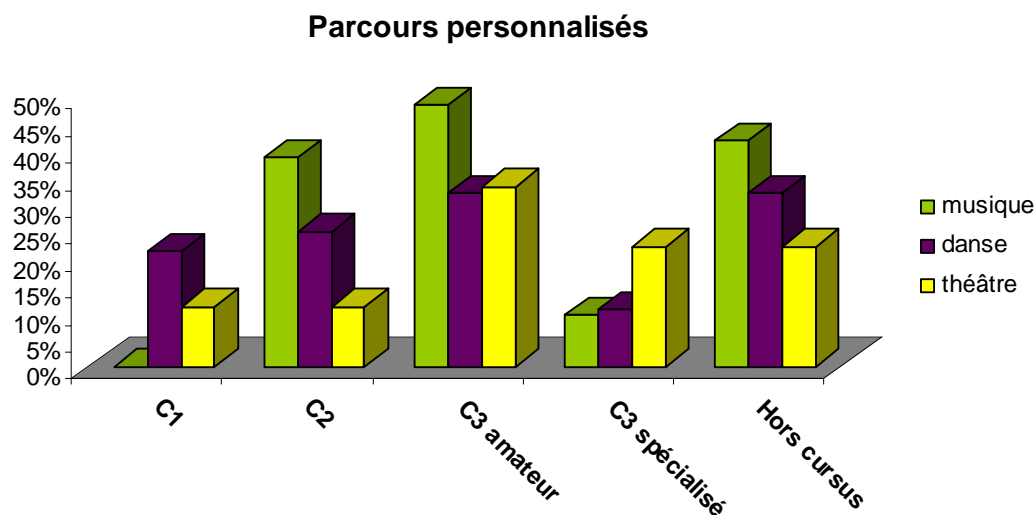
Seuls les établissements dispensant un cycle 3 spécialisé ou amateur (Aubervilliers - La Courneuve (CRR), Bobigny (CRD) et Pantin (CRD) déclarent une offre de culture théâtrale. La scénographie, la mise en scène et l'environnement socio-professionnel sont abordés en 3^{ème} cycle spécialisé.

Des ateliers d'écriture sont nouvellement proposés par le CRD de Pantin depuis la rentrée 2014/2015, dans le cadre de son cycle 3 spécialisé qui s'est ouvert pour les 17 ans et plus.

LES OFFRES DE PARCOURS PERSONNALISÉS EN MUSIQUE, DANSE ET THÉÂTRE

➔ Les offres de parcours personnalisés en % par rapport à l'offre globale et par cycle

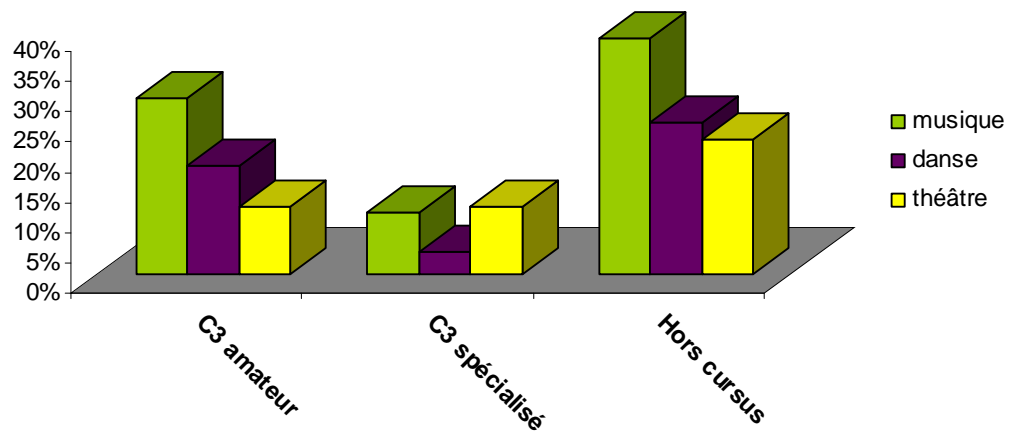
Pour rappel dans le schéma d'orientation pédagogique du Ministère de la culture, **ces parcours s'adressent aux personnes qui ne souhaitent pas suivre un cycle complet, à celles qui n'ont pas tous les acquis nécessaire pour le suivre ou qui souhaitent se perfectionner dans un domaine particulier.** Ils facilitent notamment une meilleure prise en compte des besoins de publics adolescents et adultes.



➔ L'accompagnement du projet de l'élève

Au sein des conservatoires, l'accompagnement de projets s'adresse à l'élève de manière individuelle. L'accompagnement des projets artistiques est globalement davantage proposé aux amateurs en hors cursus (+10% par rapport au cycle 3 amateur). En cycle spécialisé, la professionnalisation de la formation proposée aux élèves inclut de fait un accompagnement spécifique.

Accompagnement de projets



On distingue cet accompagnement de celui qui s'adresse aux groupes constitués pour lesquels certaines structures sur le territoire ont développé des offres et avec lesquelles le Département a conventionné. Celles-ci viennent diversifier et compléter l'enseignement en musique proposé par les conservatoires. Ainsi, l'exemple souligné plus haut du Collectif Pédagogique Départemental en Musiques actuelles (CPDMA) animé par le réseau Maad 93 qui donne lieu à l'accompagnement de groupes de musiques actuelles repérés chaque année ou l'ensemble vocal Séquenza 9.3, qui propose un dispositif d'accompagnement en chant choral à destination des chorales et chefs de chœur amateur.

En danse hip-hop, il existe un travail d'accompagnement de projets en direction des amateurs réalisé par l'association Moov'n'Aktion et le Centre de Danse du Galion.

Pour les autres disciplines en danse et en théâtre, nous n'avons pas encore identifié d'acteurs étant dans cette démarche.

➔ L'ouverture des projets de pratiques collectives aux amateurs extérieurs « non inscrits »

Les $\frac{3}{4}$ des établissements qui enseignent la musique déclarent accueillir des amateurs « non inscrits ». Cependant, aujourd'hui, nous ne pouvons interpréter précisément les chiffres qui ressortent de l'étude, sachant que certains établissements déclarent accueillir des amateurs « non inscrits » alors qu'ils sont véritablement inscrits en hors cursus c'est-à-dire au sein d'ateliers de pratiques collectives fonctionnant à l'année. Un vocabulaire commun serait à préconiser pour chiffrer de manière fiable « les non-inscrits » à l'avenir.

L'OFFRE DE DIFFUSION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

➔ Les types de spectacles et d'actions culturelles au conservatoire

Au-delà des auditions publiques et des manifestations incluant des élèves qui sont quasi généralisées sur l'ensemble des établissements du département, les directions des conservatoires proposent **une programmation artistique tout au long de la saison**, plus ou moins développée selon leurs moyens humains, financiers et matériels.

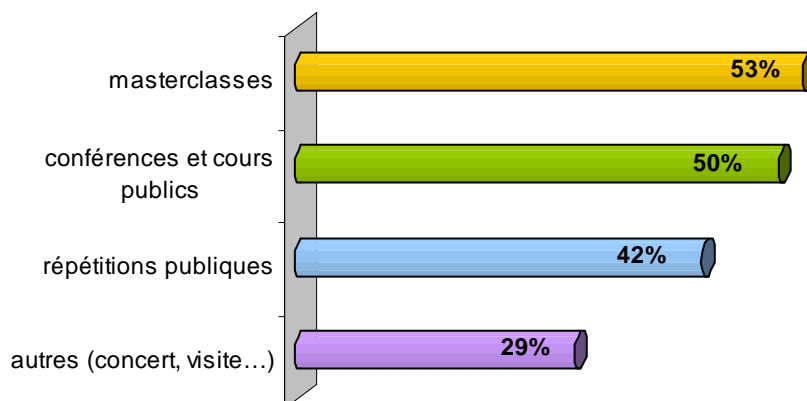
Il existe différents cas de figure de programmation :

- la programmation se déroule au sein d'un espace de diffusion propre au conservatoire (auditorium) ;
- l'accueil de la programmation du conservatoire s'effectue dans un lieu adapté lorsque ce dernier ne dispose pas d'espace de diffusion (partenariats en lien le plus souvent avec le service culturel) ;
- le directeur du conservatoire dispose de fenêtres de programmation dans le cadre de la saison culturelle de la ville.

On remarque **un quasi équilibre entre la production artistique en interne** (85% des établissements proposent des spectacles d'artistes-enseignants) et **l'apport d'artistes extérieurs au conservatoire** (81% des établissements proposent des spectacles en collaboration avec des artistes extérieurs).

Par ailleurs, 71% des conservatoires proposent des actions culturelles (**masters classes, conférences et cours publics**), mais nous n'avons pas de visibilité sur les types et le volume des publics touchés. Afin de pouvoir mesurer l'impact de ces actions, il serait intéressant qu'une étude soit réalisée à ce sujet par les établissements.

Action culturelle : les types d'actions proposées



➔ Les outils de communication des établissements



Pour 78% des conservatoires, c'est la plaquette de saison culturelle de la ville ou son site internet qui servent de support à la communication de leurs offres. Néanmoins, 67 % des conservatoires déclarent posséder leur propre plaquette de saison et 68% d'entre eux communiquent sur leurs événements ponctuels par des flyers ou des affiches.

Encore mal équipés en interne aujourd'hui concernant l'accès à internet, mais aussi en terme de personnel dédié à la communication, seulement 39% proposent une information sous forme de newsletter.

Si les établissements disposent aujourd'hui d'offres pédagogiques qui s'ouvrent à des publics extérieurs, ils ne sont pas toujours dotés de moyens nécessaires pour communiquer sur ces offres.

L'organisation administrative et pédagogique

LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT, UN OUTIL DE CONCERTATION ET DE RÉGULATION

Conformément aux responsabilités déclinés dans la charte de l'enseignement artistique spécialisé de 2001, le responsable d'un conservatoire conçoit, organise et s'assure de la mise en oeuvre de l'ensemble du projet d'établissement, en concertation permanente avec l'équipe pédagogique et tous les partenaires externes concernés. Il est en outre un préalable obligatoire pour obtenir un classement du Ministère.

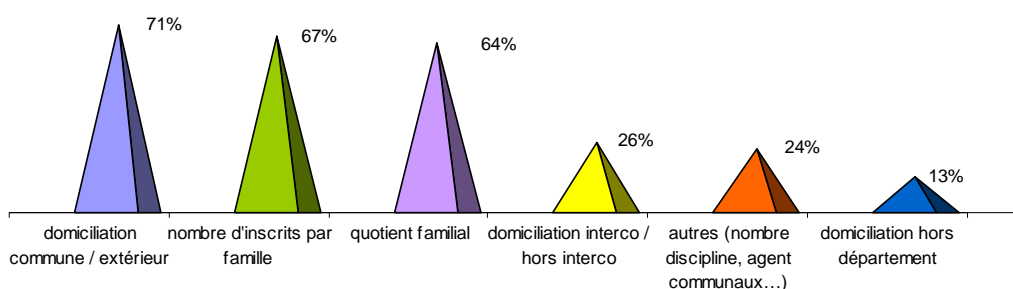
En 2006, l'état des lieux comptait seulement douze conservatoires sur quarante-deux à avoir formalisé un projet d'établissement soit 28 %. On estime qu'un progrès a été réalisé en la matière puisqu'en **2014, 57% déclarent avoir un projet d'établissement ou en cours d'élaboration**. C'est par lui que le conservatoire s'inscrit dans une réalité locale. En effet, il définit à moyen ou long terme les objectifs prioritaires de son évolution. Il met en adéquation ses missions, ses actions et ses moyens de mise en oeuvre à partir de la réalité sociologique, économique et culturelle de son aire de rayonnement. En cela, c'est un véritable outil d'appropriation et de partage d'objectifs qui permet de fédérer les équipes mais aussi de donner de la lisibilité et de la légitimité en interne (équipes, élèves, parents) comme en externe (tutelles, élus, partenaires).

➔ La politique tarifaire

En matière de cadrage pour la politique tarifaire des établissements d'enseignement artistique, plusieurs éléments sont pris en compte :

- d'une part, **des critères sociaux**. Par exemple, le **quotient familial**, pratiqué par 64 % des établissements ainsi que la mise en place de tarifs dégressifs en fonction du nombre d'enfants inscrits ;
- d'autre part, **des critères géographiques liés à la domiciliation des usagers** (cf graphique ci-dessous). Il est à préciser que pour le moment, **il n'existe pas d'unification des tarifs entre les établissements transférés en intercommunalité**.

Éléments de cadrage de la politique tarifaire des conservatoires



LE PERSONNEL

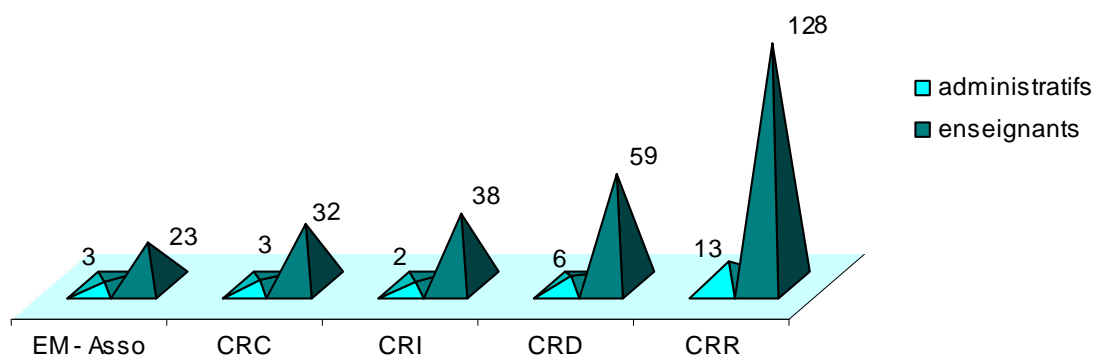
➔ La direction et les équipes

92 % des établissements ont un directeur à temps plein, et seulement 18 % bénéficient de l'appui d'un adjoint. Le manque de personnel administratif au sein des établissements est souvent rappelé par la direction qui peut être amené, selon la taille de son établissement, à gérer tant la charge administrative que la coordination (41% d'entre eux) ou encore la communication.

Dans les CRC, les équipes administratives se réduisent bien souvent à un secrétariat pédagogique s'occupant de la gestion des inscriptions et du suivi de la scolarité des élèves.

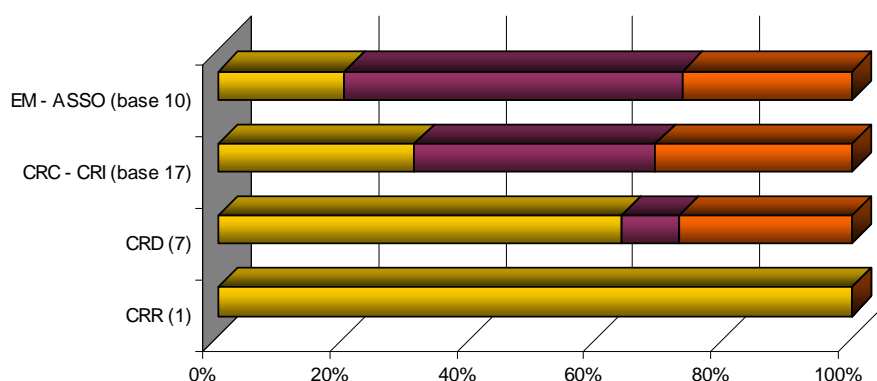
1381 enseignants sont employés en 2014 au sein des conservatoires en Seine-Saint-Denis.

Moyenne des effectifs des établissements selon leur classement



* EM – Asso : écoles municipales ou associatives

➔ Les modalités de coordination selon les types d'établissements



	CRR (1)	CRD (7)	CRC - CRI (base 17)	EM - ASSO (base 10)
chefs de département	0%	43%	53%	40%
répartition entre prof	0%	14%	65%	80%
poste spécifique	100%	100%	53%	30%

Pourcentage réalisé sur la base des 36 établissements ayant répondu pour « poste spécifique dédié », et sur 32 établissements pour les 2 autres réponses

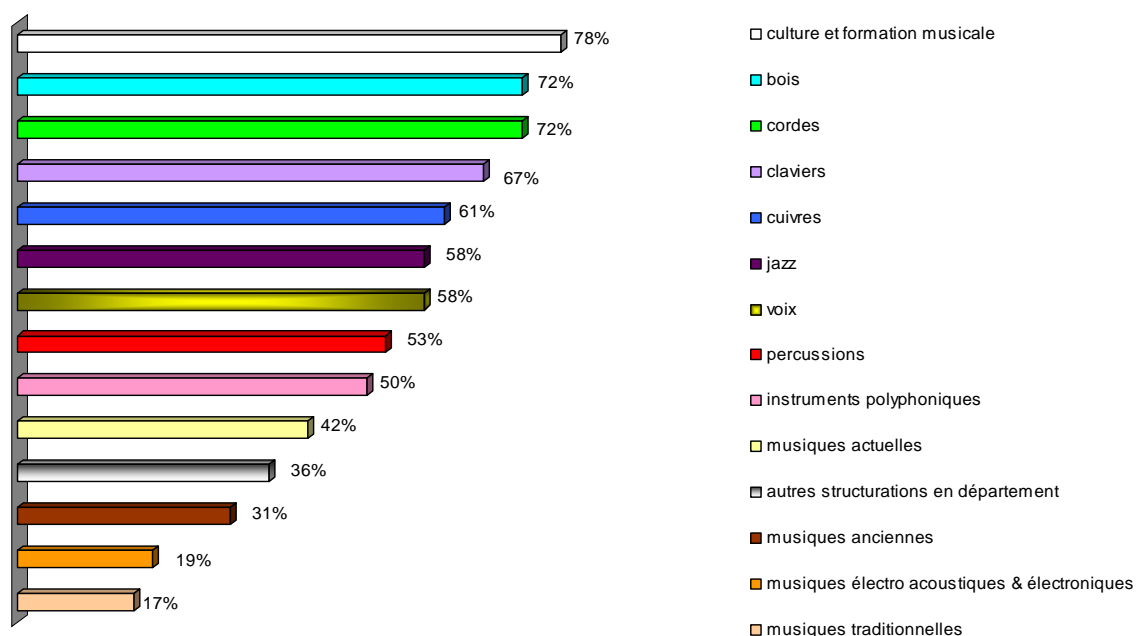
L'ORGANISATION DE LA SCOLARITÉ

➔ La structuration en département

Concernant la structuration en département au sein des conservatoires, elle suppose une activité importante dans la discipline. Pour autant, cette analyse est à prendre avec précaution car, malgré l'existence d'une définition¹⁸, différentes logiques existent en terme de structuration ce qui occasionne un manque de lisibilité et de compréhension sur le contenu et l'activité des départements.

Sur trente-six établissements ayant répondu, cinq d'entre eux déclarent ne pas être structurés en département.

68 % signalent la présence d'un coordinateur de département.



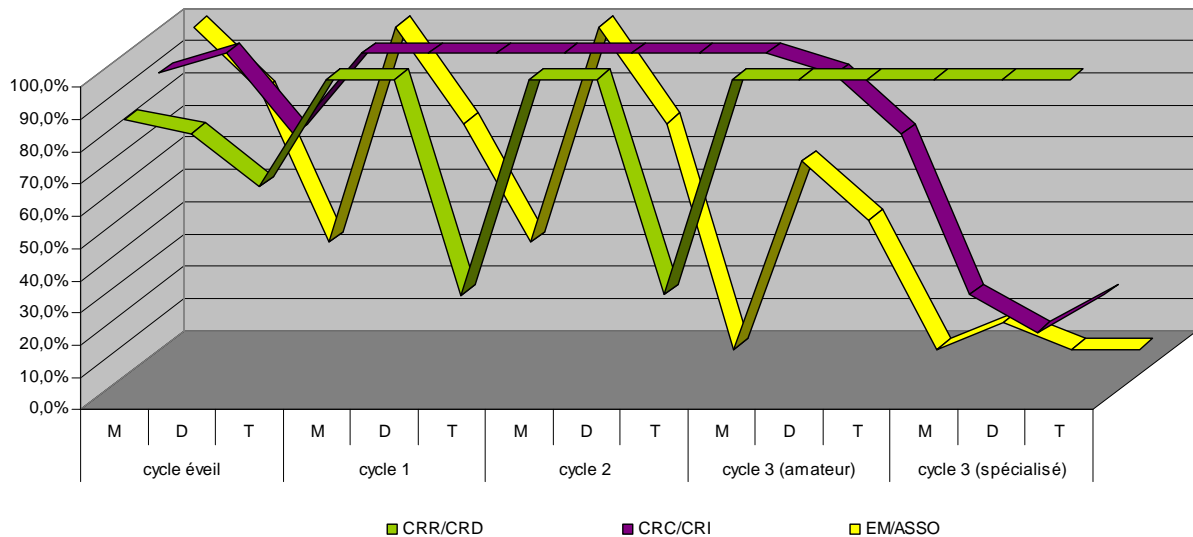
D'autres départements se structurent en « Orchestre » pour deux conservatoires (Stains, Bagnole), « Direction d'orchestre » (Aulnay-sous-Bois), « Ecriture et composition » (Bagnole Musique), « Pratiques collectives » (Romainville), « Vents et pratiques collectives » (Epinay-sur-Seine).

Même si jusqu'ici, le mode de structuration a tendance à favoriser les familles d'instruments, on constate que des transversalités sont travaillées comme par exemple « Culture et création », « Voix et mouvements », « Esthétiques spécialisées » à Bobigny et « Création » au CRR 93.

¹⁸ Un département est une unité organisationnelle au sein du conservatoire dans laquelle sont regroupés de manière cohérente des enseignements et des activités, en général à l'intérieur d'une spécialité (musique, danse, théâtre...).

➔ Les cycles d'enseignement

La répartition des cycles d'enseignement par types d'établissements



Pour rappel, ce sont **les schémas nationaux d'orientation pédagogique par discipline** qui fixent l'organisation structurée de l'enseignement dans les établissements spécialisés et les objectifs de chaque cycle.

Les cycles sont les périodes d'enseignement qui se définissent par un ensemble d'objectifs de formations pédagogiques et d'acquisition de savoirs et de compétences validées à l'issue du cycle. Chaque cycle fait appel à des méthodes pédagogiques qui lui sont spécifiques selon son niveau.

➔ Les limites d'âge pour certains enseignements

Selon les retours obtenus dans le questionnaire de l'étude, la majorité des établissements ne déclarent pas de limites d'âge pour accéder aux enseignements. Seulement deux d'entre eux mentionnent la limite de 18 ans pour l'entrée en cycle 1. Pour quelques uns d'entre eux, l'existence d'une limite peut avoir lieu en fonction de critères variables soit par cycle, par catégorie d'instrument, ou encore dans les disciplines les plus demandées par manque de place et dans ce cas, la priorité est faite aux plus jeunes.

LES MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le schéma d'orientation pédagogique du ministère de la Culture préconise des évaluations uniquement en fin de cycle et la mise en place d'un contrôle continu pour les élèves en cursus. Certains conservatoires (48%) font le choix d'évaluer également les élèves hors cursus.

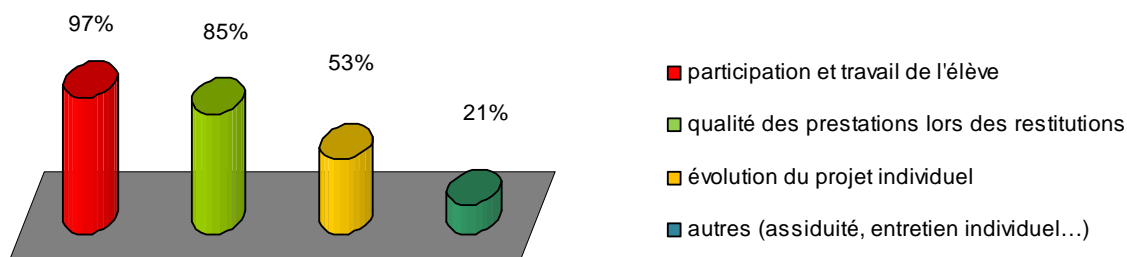
➔ Les formes de l'évaluation

contrôle continu	34	94%
examens fin de cycle	33	89%
autres (examen annuel, décisions professeurs...)	13	36%

➔ Les outils mis en place pour le suivi des élèves

dossier de l'élève	29	85%
contrat d'objectifs	6	18%
autres (carnet de liaison, fiche suivi...)	11	32%

➔ Les critères retenus dans l'évaluation des élèves (cursus et hors cursus)



Seulement trois conservatoires signalent la prise en compte, dans leur évaluation, de la participation des élèves aux sorties culturelles locales ou aux projets. Il serait utile, pour une prochaine étude, de mesurer cette donnée de façon plus précise, afin qu'elle puisse être davantage considérée comme un indicateur systématiquement pris en compte pour évaluer la culture artistique de l'élève.

LA DÉLIVRANCE DE DIPLÔMES DANS L'ÉTABLISSEMENT

Les cycles d'études proposés par les conservatoires permettent la délivrance de **diplômes d'établissements** à plusieurs étapes de leurs parcours :

- **le Brevet d'Etudes**¹⁹ qui valorise le parcours de l'élève jusqu'en **fin de second cycle**, chaque cycle variant de trois à cinq ans en fonction de la progression de l'élève ;
- **le Certificat d'Etudes**²⁰ qui valorise l'obtention de l'ensemble des modules prévus dans le « parcours personnalisé de formation » établi avec l'élève. Il valide la **fin du troisième cycle de formation à la pratique en amateur** qui s'étale de 2 à 6 ans en fonction des disciplines et de la progression de l'élève. Il permet de **qualifier des amateurs confirmés**. Une attestation validant les enseignements suivis dans un « parcours sur contrat personnalisé » peut également être délivrée aux personnes ne souhaitant pas suivre un cycle complet, à celles qui n'ont pas tous les acquis nécessaires pour le suivre ou qui souhaitent se perfectionner dans un domaine particulier ;
- **le Diplôme d'Etudes**²¹ qui confirme **l'orientation de l'élève vers une formation professionnelle**. Variant de 1 à 4 ans selon les disciplines, ce diplôme est un préalable pour accéder aux établissements d'enseignement supérieur. Pour garantir tout ou partie du cycle d'enseignement professionnel initial, les conservatoires à rayonnement départemental ou régional peuvent conclure des conventions réciproques avec des conservatoires à rayonnement communal ou intercommunal, des établissements d'enseignement reconnus ou toute autre personne morale de droit public ou de droit privé exerçant une activité d'enseignement, de création ou de diffusion (extrait de l'arrêté du 15/12/2006).

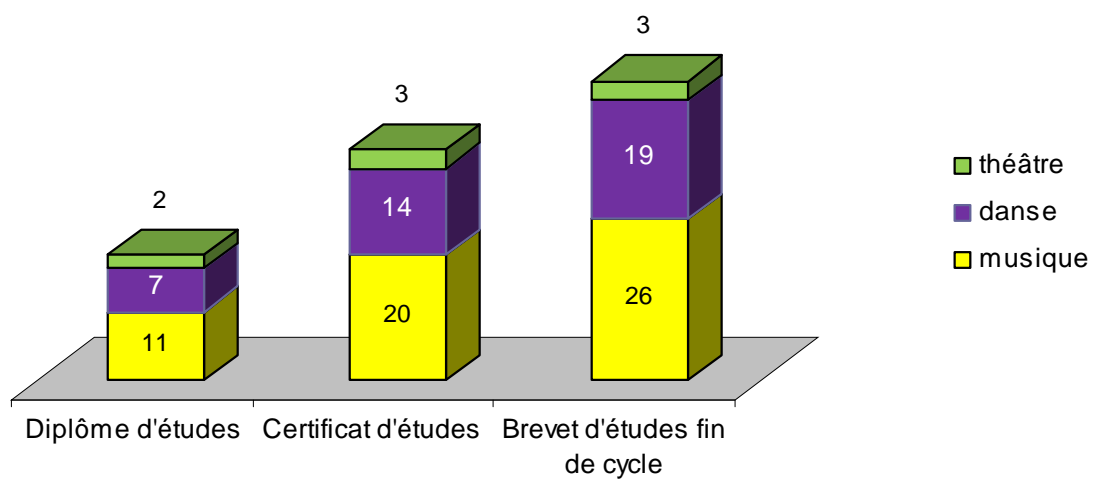
Dans l'objectif d'assurer la cohérence territoriale de l'offre de formation, la complémentarité des actions, voire la mutualisation des moyens d'enseignement, le Ministère de la culture via le décret n°2005-675 du 16 juin 2005 a souhaité réorganiser ce 3^{ème} cycle spécialisé en cycle d'enseignement professionnel initial de musique, de danse et d'art dramatique (CEPI) afin de le sanctionner par un **diplôme national (le DNOP)**. L'ensemble des Régions ne s'est malheureusement pas emparé de l'organisation et du financement de ce CEPI (à part la Région Poitou-Charentes et Nord Pas de Calais) comme le prévoyait la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et ce malgré de nouvelles propositions de loi présentées par la sénatrice Catherine Morin-Desailly.

¹⁹ Selon la discipline, il est proposé un Brevet d'Etudes Musicales (BEM), Brevet d'Etudes Chorégraphiques (BEC) ou Brevet d'Etudes Théâtrales (BET).

Selon la discipline, il est proposé un Certificat d'Etudes Musicales (CEM), Certificat d'Etudes Chorégraphiques (CEC) ou Certificat d'Etudes Théâtrales (CET).

Selon la discipline, il est proposé un Diplôme d'Etudes Musicales (DEM), Diplôme d'Etudes Chorégraphiques (DEC) ou Diplôme d'Etudes Théâtrales (DET).

L'offre de diplôme des conservatoires en Seine-Saint-Denis en 2014



Retrouvez en annexe n° 6, **le schéma d'organisation de l'enseignement artistique initial et supérieur en Seine-Saint-Denis**, ainsi qu'un glossaire en dernière page.

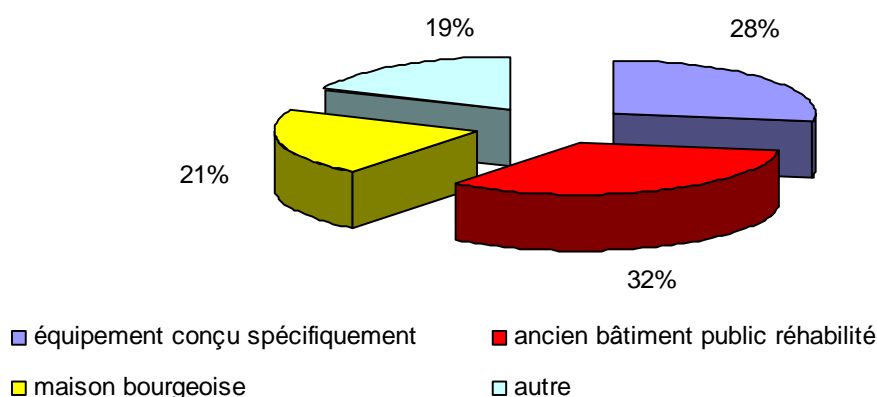
Les locaux, le matériel

LES LOCAUX

→ Les types de bâtiments

Il est regrettable de constater que seulement **28% des conservatoires occupent aujourd'hui des bâtiments spécifiquement conçus pour leurs activités**. En outre, en fonction des besoins et des objectifs stratégiques de la collectivité, l'offre de pratique peut être répartie sur plusieurs sites soit dans un objectif d'offre de proximité (13 %) ou pour pallier à un manque d'espaces suffisants et adaptés au sein de la structure (38%). Il faut noter qu'en 2006, le parc immobilier se caractérisait déjà le plus souvent par une saturation des locaux et une faible fonctionnalité des bâtiments

Les différents types de bâtiments existants



Les établissements ayant bénéficié d'un établissement spécifiquement conçu :

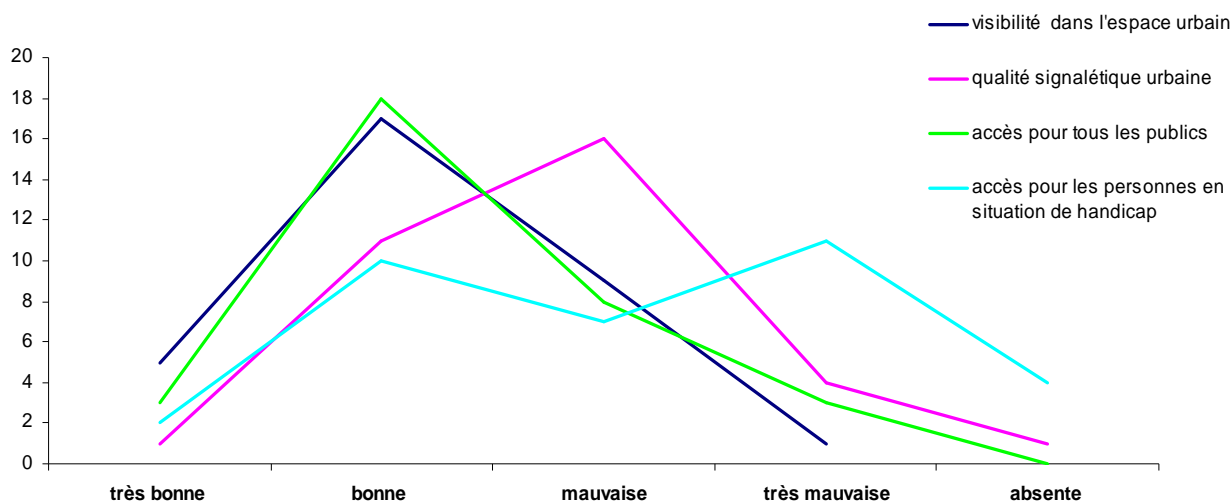
- Le CRR d'Aubervilliers-La Courneuve (construction 2013)
- L'École municipale de musique de l'Île-Saint-Denis (construction 2013)
- Le CRC de Villemomble (construction 2013)
- Le CRD de Bobigny (aile d'extension spécialement conçue en 2014)
- Le CRC de Villepinte (construction 2008)
- Le CRC de Tremblay-en-France (construction 2002)
- L'École municipale de musique et de danse de Stains (construction 2000)
- Le CRD d'Aulnay-sous-Bois (construction 1991)
- Le CRC de Livry-Gargan (construction 1986)
- Le CRD de Montreuil (construction 1976)
- L'École municipale de danse de Montfermeil (date de construction inconnue)

En 2014, huit établissements déclarent que des projets de réhabilitation, de mise aux normes ou de constructions sont envisagés mais sans forcément avoir d'échéances précises.

➔ Accessibilité et visibilité du bâtiment

Plus de la moitié des responsables d'établissements considèrent l'accès et les déplacements des publics au sein de leur structure comme étant de bonne qualité alors qu' ¼ les considèrent plutôt mauvais (caractère peu convivial des espaces d'attente, manque d'information, accueil et circulation du publics peu facilitée lors des manifestations...). Quatre d'entre eux affichent encore aujourd'hui une absence d'accès à l'entrée aux personnes à mobilité réduite (PMR), d'ascenseur ou de cheminements conformes à la loi de 2005²², tels que les établissements de Bagnolet, Drancy, Montreuil, ou encore Montfermeil où l'accès aux étages n'est pas possible.

Type de qualité d'accès et de visibilité déclarée par établissements



Au regard de l'étude de 2006 qui pointait notamment un défaut de **visibilité dans l'espace urbain**, ils sont en 2014, 15% à l'estimer « très bonne », et 53 % la qualifie de « bonne », ce qui nous apparaît comme étant plutôt positif (base déclarative trente-deux établissements).

²² Loi n°2005-102 voté le 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

➔ Les salles spécifiques

En 2006, les conditions de travail des élèves étaient peu adaptées notamment dans le cadre des enseignements artistiques nécessitant un aménagement particulier **tels que les musiques actuelles, la pratique de la danse ou du théâtre.**

En 2014, 68% ont investi en matériel d'amplification ou de sonorisation. On relève que **37% des établissements sont équipés de salles dotées d'aménagements acoustiques et phoniques pour la pratique des musiques amplifiées.** Un chiffre plutôt bon au regard du nombre de conservatoires proposant cet enseignement et l'intérêt croissant des élèves pour la discipline. Cela dit, le nombre croissant de collaborations avec les lieux de musiques actuelles, spécialement équipés en la matière permettent de venir combler le manque de certains équipements (projets communs, mise à disposition de locaux et d'enseignants).

Par exemple, en 2013, parmi les structures membres du réseau MAAD 93 (Musiques Actuelles et Amplifiées en Développement en Seine-Saint-Denis), quarante-sept studios sont dédiés à la répétition et à l'enregistrement.

Pour la pratique de la danse, 96% des établissements (sur la base de trente-trois proposant un enseignement de la danse) **déclarent être dotés d'une salle de danse dont la nature du sol (parquet) est conforme à la réglementation en vigueur²³.** On peut néanmoins préciser que concernant l'aire d'évolution et la hauteur sous plafond, de nombreux studios de danse de ces établissements n'offrent pas un confort de travail optimal avec 100 m² au sol et 4,5 mètres de hauteur préconisés par la loi mais non réglementés à ce jour.

Bien souvent, les salles de pratiques collectives accueillent également la pratique du théâtre. Même si 80% des établissements déclarent en être équipés, la superficie des salles, ou encore leur occupation pour le stockage de matériel (décors, costumes, instruments de sonorisation...) ne sont pas toujours suffisants ou adaptés aux besoins.

Enfin, 75% des conservatoires bénéficient d'au moins un espace approprié à la diffusion de concerts ou de spectacles. 35 % soit dix établissements ne disposent pas de leur propre lieu de diffusion.

30% des établissements ont moins de 100 places (entre 30 places au plus bas et 90 places au plus haut). Parmi les réponses obtenues, quatre équipements se déclarent particulièrement bien dotés avec des salles pouvant accueillir de 200 à 300 personnes (le CRR d'Aubervilliers-La Courneuve, le CRD d'Aulnay-Sous-Bois, de Montreuil, ou encore le CRC de Noisy-le-Grand).

Les partenariats avec d'autres structures le plus souvent municipales sont très précieux. Théâtres, médiathèques, salles des fêtes ou centres culturels participent ainsi à l'élargissement de la diffusion de l'offre culturelle des conservatoires tout en offrant des conditions d'accueil optimales.

²³ Loi 89-468 du 10 juillet 1989 relative à l'enseignement de la danse, décrets et arrêtés connexes

LE MATÉRIEL

→ Le parc instrumental et ses modalités d'accès

76 % des établissements (sur 34 réponses) disposent d'un parc instrumental à disposition des élèves. 30 % déclarent posséder des instruments rares (cf p.17) et 79 % des fonds de partitions.

Pour l'accès des élèves aux instruments, **le prêt représente 38% et la location 62%**. Il serait intéressant d'avoir plus d'informations concernant les tarifs et les modalités appliquées aux locations, notamment au regard de la stratégie de l'établissement (la location peut-elle être un frein à la poursuite en second cycle, quelle capacité d'investissement la structure a-t-elle pour le renouvellement et l'entretien de son parc instrumental ?...)

Par ailleurs, concernant l'équipement informatique, 26% des conservatoires (soit vingt et un sur trente-cinq) déclarent avoir un seul ordinateur et seulement neuf ont un accès wifi. **A l'heure de la révolution numérique, les marges de manœuvre des équipes administratives, pédagogiques et des élèves sont donc relativement restreintes pour pouvoir expérimenter l'apport innovant des nouvelles technologies dans l'apprentissage artistique et favoriser la dématérialisation des procédures.**

LES RESSOURCES PARTENARIALES DES ÉTABLISSEMENTS, OUTILS POUR UNE DYNAMIQUE DE PROJETS EN RÉSEAU ET UN ÉLARGISSEMENT DES PUBLICS

La typologie des partenaires

➔ Les services municipaux

Concernant la relation du conservatoire avec les services municipaux, le service culturel est celui qui apparaît comme naturel pour la plupart des établissements (92%). Cependant, la collaboration avec les autres services n'est pas négligeable avec 2/3 des conservatoires qui déclarent collaborer avec les services enfance et la moitié d'entre eux déclarent entretenir des partenariats avec les services sociaux (49%) et/ou jeunesse (47%).

➔ Les structures d'enseignement et de pratique artistique

D'une part, on note que les partenariats **avec les autres structures d'enseignement spécialisé sont très développés dont 54% de manière régulière** ;

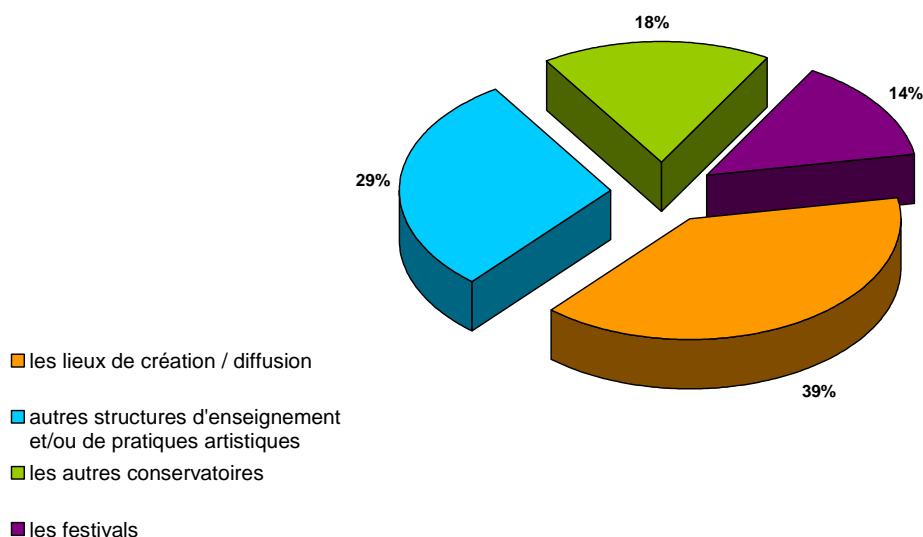
D'autre part, 80% des établissements interrogés **mènent une démarche partenariale avec d'autres lieux d'enseignement et/ou de pratique artistique en amateur, particulièrement sur le territoire communal (75% des cas)**.

➔ Les lieux de diffusion / création et les festivals

Les collaborations des conservatoires avec les acteurs de la diffusion artistique et culturelle sur le territoire se révèlent être bien développées puisque ils sont **70% à le déclarer** :

- **84%** d'entre eux ont un partenariat avec des **lieux de diffusion et/ou de création** ;
- **56%** d'entre eux ont des actions communes avec des **festivals** (départementaux, locaux...).

Si on totalise l'ensemble des collaborations entre structures partenaires et conservatoires, sachant qu'une même structure peut collaborer avec plusieurs conservatoires et qu'un conservatoire diversifie également ses partenariats, voici comment se dessine la cartographie des partenaires des conservatoires en Seine-Saint-Denis en 2014 :



Ces résultats sont toutefois à nuancer compte tenu de la diversité des types de collaboration et des degrés d'implication dans les formes qu'elles peuvent revêtir.

En effet, nous avons pu constater que le terme « partenariat » regroupe des réalités très diverses qui vont de la simple mise à disposition de locaux à la mise en place de projets collaboratifs en direction de la population.

Compte tenu de ces résultats, on peut affirmer que le conservatoire est un acteur ressource fortement identifié en matière d'enseignement et de pratique artistique sur son territoire.

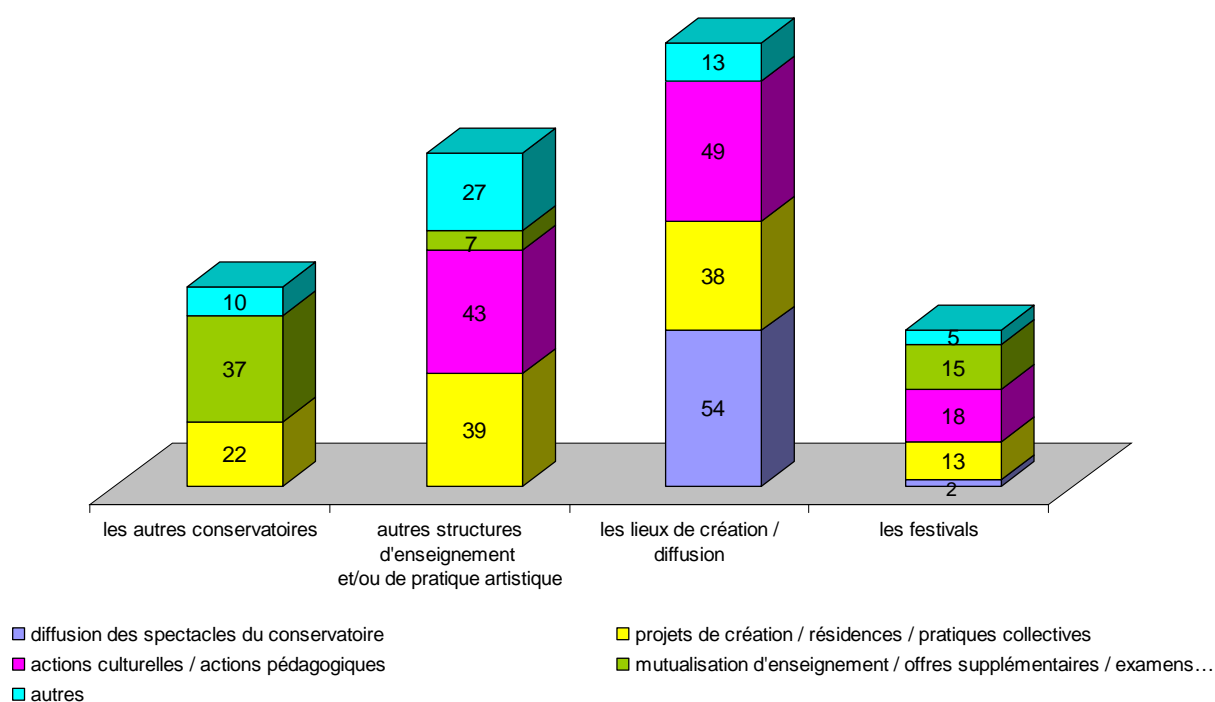
Néanmoins, on peut s'interroger concernant l'écart entre ces constats et leur visibilité tout au long de l'année, dû majoritairement à un manque de communication, de personnels dédiés ou encore de formation à la médiation.

Les différentes formes de partenariat

LA TYPOLOGIE DES COLLABORATIONS SELON LES PARTENAIRES

Plusieurs conservatoires cumulent les partenariats avec plusieurs structures avec lesquelles ils développent différentes formes de collaboration et ont à leur actif un nombre important d'actions croisées.

Répartition des différentes formes de partenariats des conservatoires par types de structures partenaires



Parmi les cinq types de collaborations, tous types de partenaires confondus, on distingue une prédominance de partenariats autour de projets de création et/ou de pratiques collectives et d'actions culturelles/pédagogiques.

Par ailleurs, les collaborations entre les conservatoires sont davantage axées sur la mutualisation des enseignements et l'organisation d'examens communs, puis autour de projets communs de pratiques collectives.

Six conservatoires déclarent conventionner avec d'autres lieux de pratiques locales pour enrichir leurs offres, le conventionnement est l'une des formes de partenariat qui peut dynamiser une offre d'enseignement.

Les partenariats **avec les lieux de diffusion** sont majoritairement destinés à la diffusion des spectacles **des conservatoires**, puis pour élaborer conjointement des **actions culturelles**. Les collaborations dans le cadre de projets de création viennent ensuite.

La moitié des conservatoires interrogés participent à des actions culturelles et à des projets de création / pratiques collectives avec des **festivals à rayonnement départemental**.

LES PARTENARIATS AVEC L'ÉDUCATION NATIONALE

➔ L'évolution des classes à horaires aménagés

Les classes à horaires aménagés (CHA) sont un dispositif spécifique qui offre à des élèves volontaires la possibilité de recevoir, en complémentarité de leur formation générale scolaire, une formation spécifique dans un domaine artistique (musique, danse, théâtre...). Ces dispositifs sont construits en partenariat avec les conservatoires dans le cadre de leurs missions (cf Charte de l'enseignement artistique spécialisé) et prennent appui sur une équipe constituée autour d'un projet pédagogique global. Ils sont intégrés au projet d'école ou au projet d'établissement.

Ce dispositif a connu **une nette progression entre 2006 et aujourd'hui**, passant de onze établissements à vingt-trois : huit en primaire ; quinze en collège²⁴.

A cette forte évolution s'ajoute **une diversification des répertoires musicaux** abordés dans les classes à horaires aménagés musique (CHAM), telles que la CHAM « arts de la scène » aux conservatoires de Bondy et de Montreuil, la CHAM « jazz » à Bobigny, la CHAM « musiques du monde » au CRR 93²⁵ à La Courneuve, la CHAM « écriture et improvisation » à Romainville.

En revanche, les classes à horaires aménagés danse (CHAD) se stabilisent sur la période.

Enfin, on note l'ouverture d'une classe à horaires aménagés en théâtre (CHAT) en 2012/2013 par le CRR 93 dans un collège de La Courneuve.

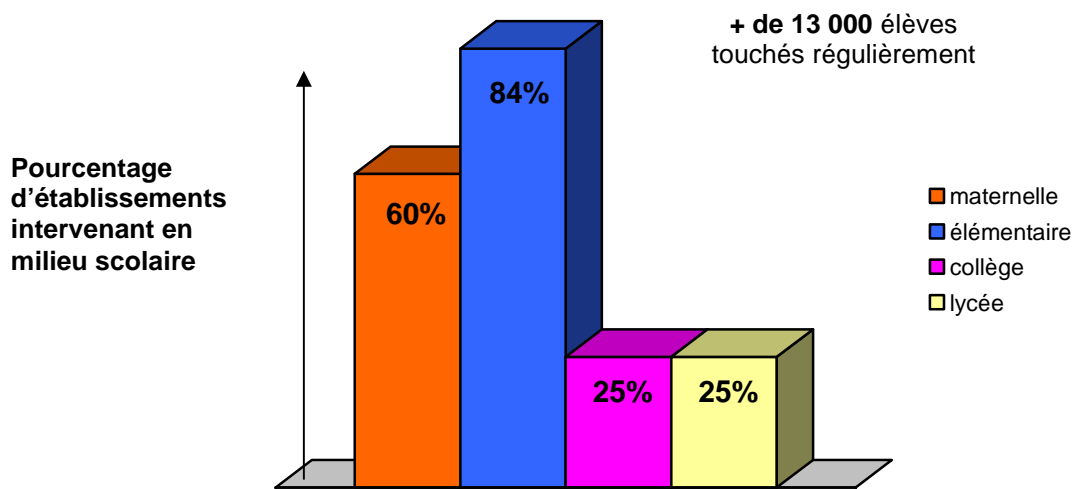
Encore majoritaire dans les collèges (65%), les CHA en primaire ont très fortement augmenté en dix ans puisqu'elles sont passées de un à huit établissements, illustrant ainsi la politique volontariste des communes vis-à-vis de l'éducation artistique et culturelle.

Aujourd'hui, se sont **plus de 1500 élèves qui sont impactés par ces classes à horaires aménagés** sur le territoire (500 élèves environ en primaire et 1100 élèves au collège).

²⁴ Chiffres DSDEN 93 – saison 2013-2014

²⁵ Cf : Glossaire

➔ Les autres interventions en milieu scolaire



En 2014, 86% des établissements déclarent intervenir en milieu scolaire sur d'autres dispositifs que les CHA, dans l'enseignement primaire (maternelle et élémentaire) majoritairement sur le périmètre de la commune. On observe une grande diversité dans les actions menées en milieu scolaire, notamment en 1^{er} cycle (sensibilisation / présentation d'instruments, chorale...). Les actions en second cycle se rapprochent davantage des dispositifs spécifiques type CHA, orchestre à l'école....

En revanche, peu de conservatoires se sont inscrits dans les dispositifs départementaux proposés par la Mission Culture et Art au Collège (MICACO) depuis sa création en 2008, pour proposer des projets artistiques et culturels aux collégiens. En 2014, on dénombre deux propositions d'établissement, soit un parcours et une résidence In Situ. On peut en déduire que, compte tenu du développement croissant de l'intervention des établissements d'enseignement artistique en milieu scolaire, tous degrés et tous dispositifs confondus, les dispositifs départementaux d'éducation artistique sont à considérer comme parallèles et complémentaires à l'action éducative de ces structures.

Les interventions des conservatoires touchent régulièrement plus de 13 000 élèves (520 classes) auxquels il faut ajouter davantage d'élèves touchés de manière plus ponctuelle.

Il serait intéressant d'observer l'impact qu'aura la réforme de la refondation de l'école de la République qui préconise une organisation généralisée de l'éducation artistique et culturelle sous forme de parcours d'éducation artistique et culturelle²⁶ partagé entre temps scolaire, périscolaire et extra scolaire.

²⁶ Arrêté du 1-7-2015 - J.O. du 7-7-2015 fixant le référentiel des parcours d'éducation artistique et culturelle

Les établissements dans le cadre des dispositifs départementaux

La mise en œuvre de la politique départementale relative aux enseignements artistiques s'est déclenchée avec la création de la Mission des Enseignements et des Pratiques Artistiques en Amateur (MEPAA) puis le lancement de son premier dispositif en 2009, utilisé comme un levier pour atteindre les objectifs du schéma départemental de développement des enseignements artistiques, voté en 2007.

LES DISPOSITIFS D'AIDES À PROJETS

Dans l'action 3 du programme culture « renforcement et soutien à l'éducation artistique et aux pratiques en amateur », le schéma départemental de développement des enseignements artistiques (SDEA) se donne pour ambition d'accompagner les conservatoires, les lieux de pratique en amateur, les lieux culturels dans leur évolution pédagogique, leurs rapports aux différents publics et la construction d'un réseau départemental. Cet accompagnement se concrétise au moyen de trois dispositifs :

- les résidences artistiques en conservatoire,
- les aides aux projets inter-établissements,
- les aides aux projets locaux.

Les projets sont sélectionnés selon une critérisation précise qui vise à répondre **aux trois objectifs stratégiques** du Schéma, qui, pour rappel, sont les suivants :

- favoriser la mise en réseau des établissements d'enseignement artistique et leurs relations avec les lieux de création et de diffusion, les artistes et le secteur professionnel ;
- favoriser le décloisonnement des pratiques et l'ouverture aux esthétiques nouvelles ;
- favoriser les pratiques collectives dans l'enseignement artistique spécialisé.

Dans le prolongement de ces grands axes, une attention particulière est également apportée aux enjeux d'évolution des établissements et de leur inscription sur le territoire local et/ou au sein du réseau départemental.

➔ Le dispositif des résidences artistiques en conservatoire

Les grands objectifs et modalités d'organisation de ce dispositif sont définis dans une charte²⁷.

Néanmoins, il faut noter qu'il évolue depuis 2009. En effet, en premier lieu à destination uniquement des conservatoires, il s'est élargi aux lieux de musiques actuelles, festivals...

D'une durée d'un an, ces résidences font parfois l'objet d'une année de préfiguration, sous forme d'aide à projet, afin de permettre à l'artiste de tisser des liens au sein du conservatoire et avec d'autres partenaires sur le territoire local et/ou départemental.

²⁷ Consultable sur demande à mepaa@cg93.fr

➔ Le dispositif d'aides aux projets inter-établissements

Dans sa première année de mise en œuvre, en 2010, ce dispositif ciblait uniquement les ensembles instrumentaux inter-établissements. Puis, il s'est ouvert à différentes formes et disciplines pour aller vers des projets favorisant un croisement pédagogique et artistique, favorisant ainsi le partenariat entre structures.

Depuis, il continue d'évoluer et incite au rapprochement entre les conservatoires et d'autres acteurs culturels du territoire (compagnies professionnelles, lieux musiques actuelles, festivals...) ayant des offres pédagogiques à proposer aux amateurs. Il permet ainsi aux établissements d'enseignement artistique spécialisé d'élargir leur offre pédagogique et de développer des expériences de pratiques collectives nouvelles et mutualisées.

La priorité est portée aux projets qui favorisent la pluridisciplinarité, la création, le développement des disciplines et des pratiques artistiques minoritaires au sein des établissements (danse, théâtre, cirque, arts numériques ...).

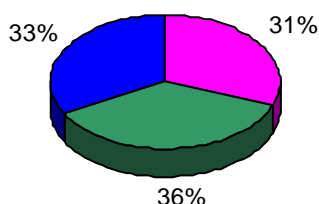
➔ Le dispositif d'aides aux projets locaux

A destination des structures d'enseignement artistique, il a pour objectif d'accompagner l'émergence de nouvelles offres artistiques et pédagogiques souvent pluridisciplinaires, qui s'inscrivent dans la programmation des communes et favorisent la collaboration avec d'autres acteurs locaux.

Deux types de projets peuvent être éligibles : soit un projet pédagogique interne au conservatoire, soit un projet en collaboration avec des acteurs locaux (service municipal, structure associative, lieu de diffusion...).

On remarque que les propositions des conservatoires combinent souvent ces deux critères en même temps.

Répartition par dispositif du nombre total de projets soutenus par le Département entre 2009 et 2014



■ résidences ■ projets locaux ■ Projets inter établissements

LA PARTICIPATION DES ÉTABLISSEMENTS AUX DISPOSITIFS

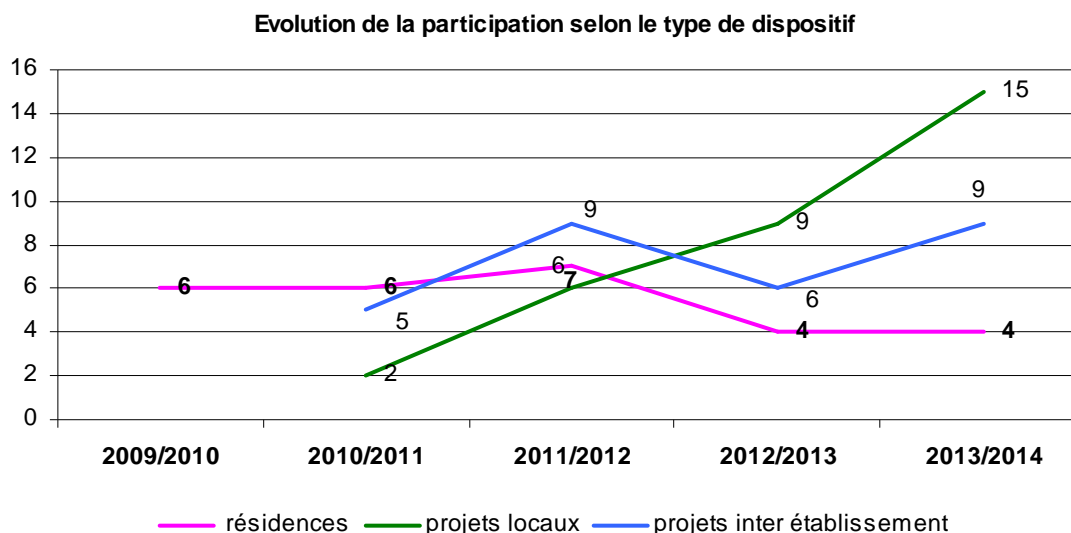
Les résidences en conservatoire s'élèvent en moyenne à cinq ou six par an sur le département. Sur la période 2009-2014, **vingt-sept résidences ont été soutenues** avec au total quarante partenaires impliqués en plus des établissements porteurs. En moyenne, ce sont 2,5 conservatoires et deux partenaires culturels impliqués dans une résidence.

Concernant les aides aux projets locaux et inter-établissements, une évolution s'effectue progressivement depuis 2010 puisque les conservatoires ne sont plus les seuls porteurs de projets. Les associations ou encore les lieux de pratiques amateurs structurés, réussissent à s'appropriier ces dispositifs au bénéfice de leur public, comme cela est présenté plus bas. Par ailleurs, la souplesse du dispositif a permis d'associer aux projets des conservatoires, des partenaires divers (services municipaux, associations locales...).

En effet, entre 2010 et 2014, on recense **trente-deux projets locaux soutenus**. La moyenne des partenaires qui s'établit autour d'un projet est de 1,2 conservatoire et de 1,2 structures culturelles. **Les vingt-neuf projets inter-établissements soutenus** reflètent quant à eux un nombre plus important de partenaires, propre à la nature du dispositif, avec en moyenne 2 conservatoires et 1.6 partenaires culturels participants au projet.

La gestion de l'enveloppe globale dédiée aux dispositifs de la MEPAA permet une redistribution des crédits entre chaque type d'aide selon la nature et le nombre des demandes et de répondre ainsi aux variations existantes d'une année sur l'autre.

Dans l'objectif d'irriguer les conservatoires de propositions artistiques nouvelles, **un accompagnement des structures et des artistes a été amplifié**, d'une part en préfigurant davantage les résidences sur le territoire (programmation dans les villes, élargissement des publics touchés, renforcement de partenariats....) et d'autre part en aidant les conservatoires qui proposaient initialement des projets locaux à se tourner progressivement vers la mise en œuvre de projets inter-établissements.



LES ÉTABLISSEMENTS « PORTEURS » ET /OU « ASSOCIÉS » AUX PROJETS

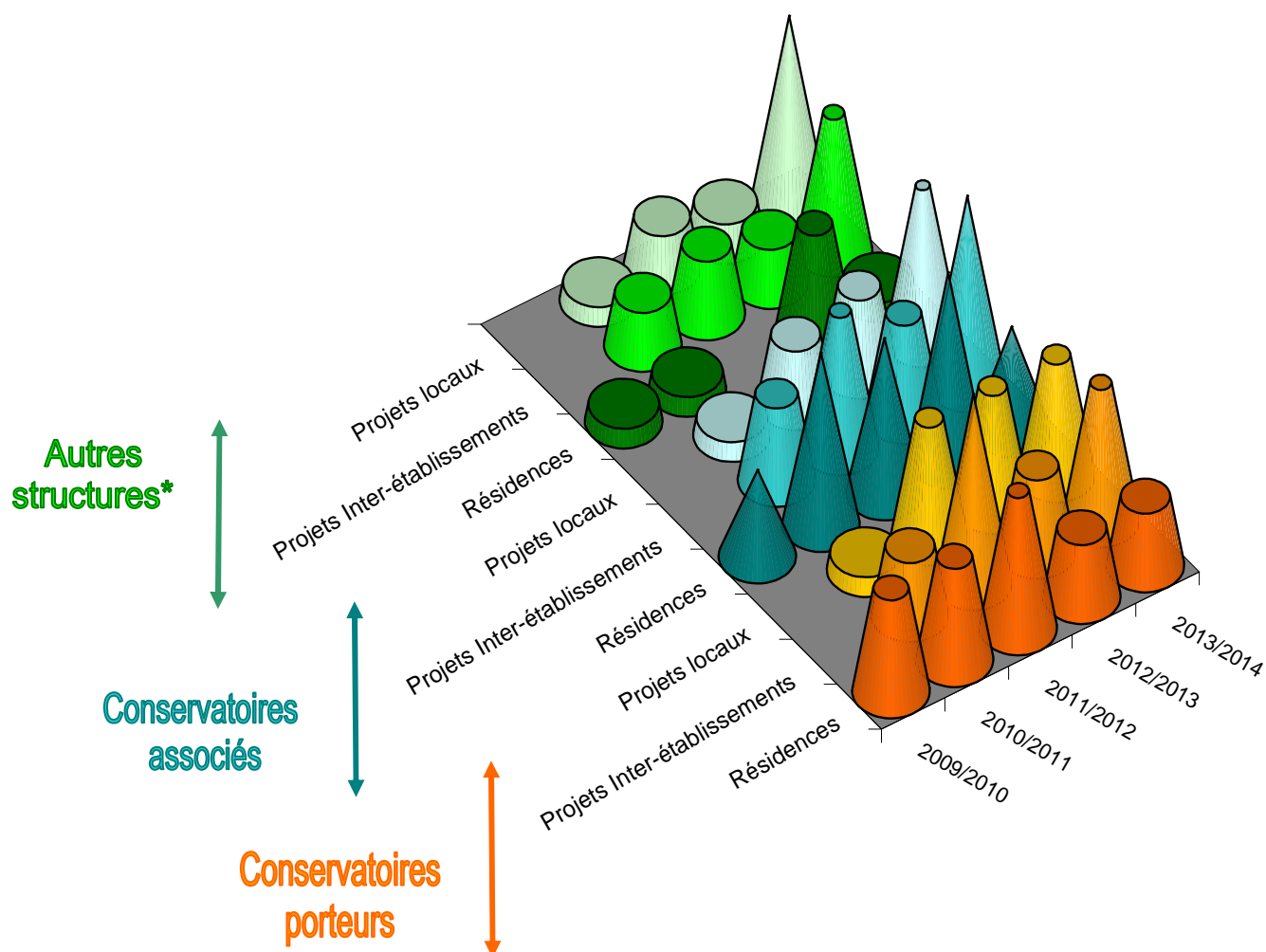
Afin d'analyser finement le portage des projets, il convient de distinguer le terme « porteur » qui peut comporter plusieurs significations. En effet, nous savons que pour certains projets, il arrive parfois que le porteur (au sens de celui qui prend l'initiative de l'action) ne correspond pas toujours à l'établissement porteur de la charge administrative et financière.

Il existe trois cas de figure :

- **l'initiative et le portage organisationnel appartiennent à un conservatoire**, mais pour plus de souplesse financière c'est le partenaire associatif qui devient le porteur administratif et financier du projet. **Le conservatoire demeure « porteur » de l'action.**
- l'initiative et le portage organisationnel **sont le fait de deux ou plusieurs structures**, soit un véritable **co-portage**. Un seul partenaire « co-porteur » est désigné pour assumer le dossier administratif et financier. **Ici, chaque structure est considérée comme « porteur »** (comptabilisé dans les statistiques plus bas).
- l'initiative et le portage organisationnel dépendent d'un **lieu de musiques actuelles ou encore d'une structure de pratiques artistiques en amateur, voire d'un festival**, (dénommé « autres lieux d'enseignement » dans le graphique ci-dessous) en collaboration avec un ou plusieurs conservatoires. **Ces structures sont considérées comme « porteur » ou « associé »** au même titre que les conservatoires (cf. analyse plus bas) compte-tenu de leur implication dans les dispositifs de la MEPAA en direction des conservatoires dès 2010.

Les autres lieux d'enseignement et de pratiques artistiques sont partenaires des projets dès 2009-2010, notamment pour de la mise à disposition d'espace. Or, depuis 2012-2013, ils s'impliquent de plus en plus en s'associant véritablement aux projets ou aux résidences. Les graphiques ci-dessous ne montrent cette évolution que jusqu'en 2014. Or, nous savons qu'à partir de 2014-2015, certains de ces lieux se sont positionnés en tant que porteurs d'une résidence pédagogique et artistique ou de projets en associant des conservatoires.

**Type de portage des différents projets financés par la MEPAA
entre les conservatoires et les autres structures de pratiques artistiques
de 2009 à 2014**



* Autres structures d'enseignement et de pratiques artistiques en amateur ayant participé à des projets soutenus par le Département de 2009 à 2014 (Cf : annexe 2)

Les publics touchés par les établissements : Chiffres clefs et évolution

La Fédération Nationale des Associations de Parents d'Elèves des Conservatoires et écoles de musique, danse et de théâtre (FNAPEC) privilégie le terme d'« élève » à celui d'« usager ». Comme de dernier fait polémique, nous avons opté pour cette appellation dans cet état des lieux.

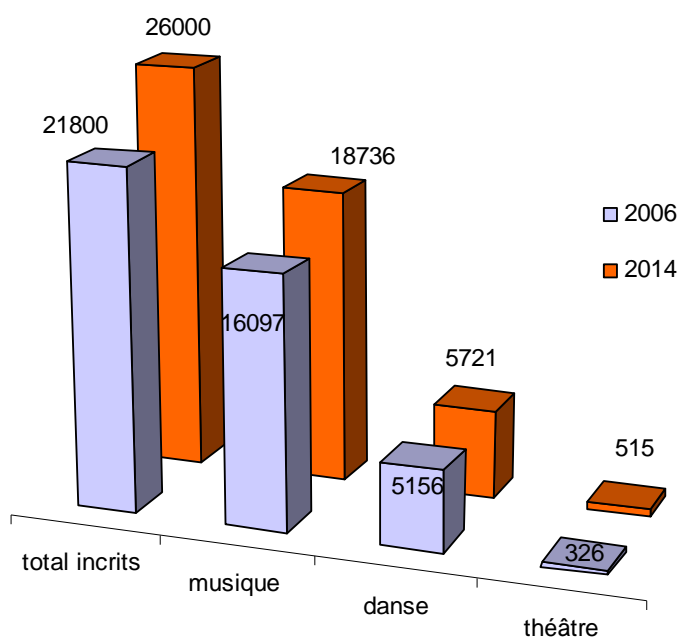
John Cage, dans la revue du Monde de l'éducation de juillet-août 2001, exprime cette position ainsi : « *On ne peut pas plus être usager d'une classe de guitare, de danse, d'un cours de dessin, de cirque... qu'on ne l'est d'une classe de maternelle ou d'un cours de mathématiques, on y est élève, apprenant, disciple...* »

CHIFFRES CLEFS EN 2014

➔ Une fréquentation en hausse par rapport à 2006

En 2014, **environ 26 000 élèves inscrits en conservatoire** sont comptabilisés soit 16% d'augmentation par rapport à 2006 (21 800 élèves). Selon les chiffres communiqués, **le nombre d'élèves inscrits a progressé dans toutes les disciplines et de manière plus conséquente en musique (+16%)**.

Répartition du nombre d'élèves inscrits en cursus et hors cursus, par discipline (hors CHA)



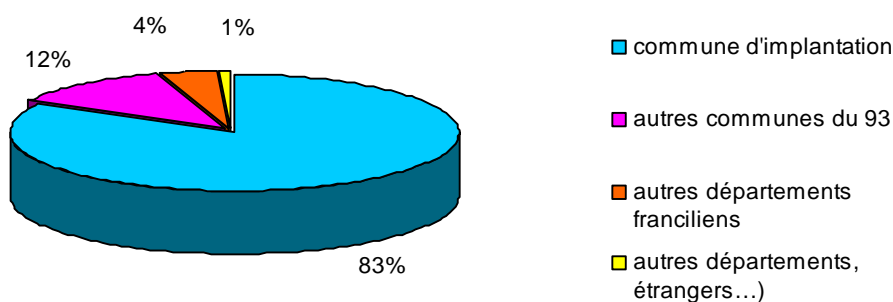
Les listes d'attente sont en progression, passant de **16% en 2006 à 59 % en 2014²⁸**. Cette hausse significative s'explique par une forte augmentation des demandes du public depuis 2006 auxquelles les établissements ne peuvent répondre de façon exponentielle.

3,7% des inscrits suivent un cycle 3 amateur et 2,3% un cycle 3 spécialisé.

20% des effectifs sont **inscrits hors cursus**, soit **5 039 élèves**. Ils se répartissent comme suit dans les différentes disciplines :

- 4 068 en musique,
- 897 en danse,
- 74 en théâtre.

Provenance géographique des élèves inscrits



On notera que les CRD²⁹ et le CRR d'Aubervilliers-La Courneuve ont une politique d'accès différenciée selon les cycles d'enseignement :

- 1^{er} cycle : ouvert aux publics des villes de l'équipement
- 2^{ème} cycle : ouvert également aux publics du département
- 3^{ème} cycle : ouvert également aux publics de la région

²⁸ 22 établissements sur 33 déclarent avoir une liste d'attente

²⁹ Conservatoires à rayonnement départemental

L'ACCESSIBILITÉ DE L'ENSEIGNEMENT ET DES PRATIQUES ARTISTIQUES AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

➔ Définition de l'accessibilité culturelle

« **L'accessibilité culturelle** est l'outil conceptuel qui doit permettre d'appliquer le droit d'accès à la culture en évitant toutes présences ou créations de discriminations, de barrières physiques, sensorielles, mentales, cognitives, psychologiques, sociales, financières et culturelles. L'accessibilité concerne l'accès aux médias, aux œuvres, au patrimoine, aux contenus numériques ainsi qu'à toutes les pratiques artistiques et culturelles, d'éveil, amateurs ou professionnelles [...] » ³⁰

L'accessibilité culturelle s'inscrit dans une universalité de l'accès, inscrite dès 1948 dans la déclaration universelle des Droits de l'homme (article 27) et rappelé par la loi du 11 février 2005, sur le handicap.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la loi concernant l'accessibilité est entrée en vigueur ; même s'il existe des dérogations concernant l'accessibilité des bâtiments, celle aux services doit être effective pour tous les services publics.

➔ L'accessibilité des personnes en situation de handicap aux offres d'enseignement

On observe une forte évolution dans l'accueil des élèves en situation de handicap en dix ans dans les conservatoires de Seine-Saint-Denis. En comparaison avec 2006, où 10% d'entre eux déclaraient accueillir des élèves en situation de handicap au conservatoire, une amélioration a pu s'opérer en la matière puisque ce chiffre passe à **64% en 2014**.

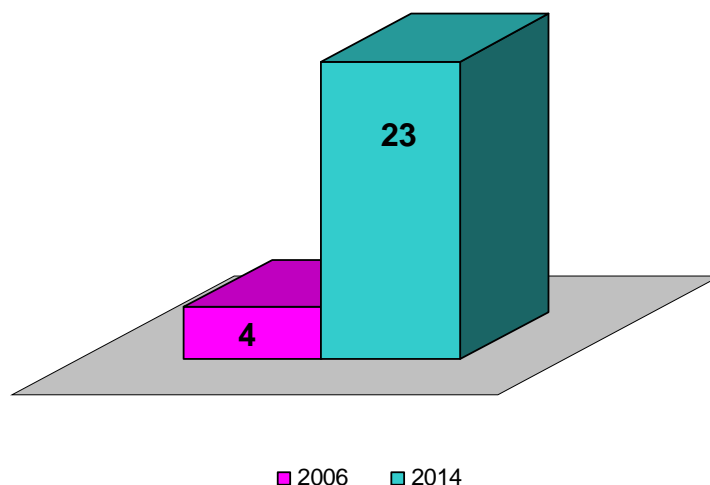
Même si plus de la moitié de ces établissements déclarent mettre en place une offre pédagogique accessible, six d'entre eux auraient des cursus spécialement adaptés. Cela représente **aujourd'hui 80 élèves en situation de handicap inscrits. L'offre reste donc à développer.**

Il faut souligner l'importance de la communication auprès des usagers, des CCAS ou des missions handicap concernant cette offre particulière et adaptée qui fait partie intégrante du projet d'accueil de ces établissements.

Par ailleurs, l'un d'entre eux (CRD d'Aulnay-sous-Bois) a bénéficié par l'Association de soutien à l'inclusion des personnes déficientes visuelles dans les lieux d'enseignements de la musique (SIDVEM) d'un accompagnement pédagogique et technique spécialisé lui permettant d'accueillir des élèves en situation de handicap visuel dans **une offre de pratique musicale adaptée et inclusive.**

³⁰ Association Cemaforre – Pôle européen de l'accessibilité culturelle

Évolution du nombre d'établissements déclarant accueillir les personnes en situation de handicap (bâti et/ou offre pédagogique)



On relève également en 2014 l'édition d'un cahier pédagogique « **Danse et handicap visuel - pour une accessibilité des pratiques chorégraphiques** » par le Centre National de la Danse (Pantin) en partenariat avec CEMAFORRE afin d'accompagner les enseignants et les professionnels de la danse dans une démarche d'accessibilité pour les personnes handicapées visuelles : accès aux œuvres, au patrimoine chorégraphique, à la pratique de la danse dans toute sa diversité.

Ce cahier inaugure une série de fascicules dont le contenu sera adapté à chaque handicap : Danse et handicap moteur (2015), Danse et handicap auditif, Danse et handicap mental et psychique, Danse et poly-handicap (à paraître).

Concernant l'accessibilité des bâtiments, **une large majorité d'établissements se déclarent peu ou pas accessibles aux personnes en situation de handicap**. En effet, la nature même des bâtiments qui ne sont pas spécifiquement conçus pour être des conservatoires sont majoritairement des bâtiments publics réhabilités ou des anciennes maisons bourgeoises dont les structures n'ont pas été pensées pour permettre l'accueil des personnes handicapées.

Pour rappel, en 2014, **un guide d'accessibilité des lieux culturels** en Seine-Saint-Denis a été réalisé et publié par le Département. Il est consultable, audible et téléchargeable sur le site www.seine-saint-denis.fr. Il recense par ville, l'accessibilité de tous les équipements culturels – au bâti comme aux œuvres – ayant une offre de diffusion artistique, contribuant ainsi à favoriser la participation des personnes handicapées à la vie culturelle du territoire. Certains auditoriums de conservatoires y sont répertoriés.

Conclusion

L'état des lieux des ressources **des établissements d'enseignement artistique spécialisé de la Seine-Saint-Denis réalisé sur l'année 2014** a permis, après sept années de mise en œuvre du Schéma départemental des enseignements artistiques, d'effectuer une analyse de l'offre de l'enseignement artistique en Seine-Saint-Denis dont les principaux constats peuvent être déclinés comme suit :

La Seine-Saint-Denis est un territoire bien doté en équipements culturels structurants et labellisés avec de nombreux théâtres conventionnés, lieux de musiques actuelles, lieux de pratiques, et des associations. Quarante-deux conservatoires dont 70% sont classés, et trois structures d'enseignement supérieur composent le territoire.

En matière d'enseignement artistique spécialisé, on constate une **ouverture et un déploiement de disciplines et de nouvelles esthétiques** (musiques actuelles et traditionnelles, danse hip-hop, ...) ainsi **qu'un développement et une diversification des pratiques collectives depuis 2006 qui pourraient encore évoluer, vu la richesse et la diversité culturelle spécifique au territoire**. Cependant, les conservatoires se heurtent encore à un manque de moyens aussi bien en personnel administratif et pédagogique que de locaux et de matériel adaptés alors que les demandes du public ne cessent d'augmenter.

De plus, tous ont pour la plupart **une programmation artistique** (certains ont leur propre programmation et lieu de diffusion, accueillent des artistes en résidence en plus des artistes enseignants, interviennent en milieu scolaire, mènent des actions culturelles...), mais le **manque de visibilité des propositions artistiques et culturelles au quotidien** ne permet pas véritablement d'en prendre toute la mesure.

La diversité des actions proposées par les conservatoires en partenariat avec de nombreux acteurs (structures culturelles, centres de loisirs, services jeunesse, crèches, ludothèques, centres socioculturels de quartier et associations culturelles) illustre bien le niveau de **participation des conservatoires à l'animation de la vie culturelle en parallèle des missions pédagogiques et artistiques qui leur sont dévolues. Néanmoins, les partenariats revêtent des réalités très diverses** (mise à disposition de salle, propositions autour de projets de création d'artistes ou des programmations partagées).

En outre, la forte augmentation des actions des conservatoires en milieu scolaire et l'élargissement des publics amateurs extérieurs au sein des établissements les positionnent de fait, comme des **acteurs incontournables de la démocratisation de l'accès à une pratique et à l'éducation artistique** des enfants du département.

En s'appuyant sur ces constats établis avec les acteurs du terrain, cet état des lieux servira de support à **l'évaluation du Schéma départemental des enseignements artistiques avec comme enjeu la redéfinition en 2017 de nouvelles orientations et priorités d'actions de la politique départementale dans ce secteur**.

Annexes

Annexe 1 : Liste des 42 conservatoires en Seine-Saint-Denis (classement 2014).

Annexe 2 : Liste des autres structures d'enseignement et de pratiques artistiques en amateur ayant participé à des projets soutenus par le Département de 2009 à 2014.

Annexe 3 : Offre en cycle 3 spécialisé en 2014 : pratiques instrumentales individuelles et pratiques vocales.

Annexe 4 : Offre cycles 3 amateur, spécialisé et hors cursus en 2014 : pratiques chorégraphiques.

Annexe 5 : Offre des pratiques par cycle en 2014 : art dramatique.

Annexe 6 : Schéma d'organisation de l'enseignement artistique initial et supérieur en Seine-Saint-Denis en 2014.

Annexe 1

Liste des 42 conservatoires en Seine-Saint-Denis (classement 2014)

- **1 Conservatoire à rayonnement régional (CRR)** : Aubervilliers-La Courneuve

- **7 Conservatoires à rayonnement départemental (CRD)** : Aulnay-sous-Bois, Bobigny, Le Blanc-Mesnil, Le Raincy, Montreuil, Pantin, Romainville

- **21 Conservatoires à rayonnement communal (CRC)** : Bagnolet musique, Bagnolet danse, Bondy, Drancy, Gagny*, Le Bourget, Les Lilas, Les Pavillons-sous-Bois*, Livry-Gargan, Neuilly-sur-Marne (2, musique et danse), Noisy-le-Grand, Noisy-le-Sec, Pierrefitte-sur-Seine, Rosny-Sous-Bois, Saint-Denis, Saint-Ouen, Sevran, Tremblay-en-France, Villemomble, Villepinte

- **11 Ecoles de musique, danse et/ou théâtre à statut municipal** : Clichy-sous-Bois, Coubron*, Dugny, Epinay-sur-Seine, L'Île-Saint-Denis, Montfermeil (2, musique et danse), Neuilly-Plaisance, Stains, Vaujours, Villetaneuse

- **2 Ecoles à statut associatif** : Le Pré-Saint-Gervais et Gournay-sur-Marne

** Conservatoires n'ayant pas répondu à l'enquête de l'état des lieux*

Annexe 2

Liste des autres structures d'enseignement et de pratiques artistiques en amateur ayant participé à des projets soutenus par le Département de 2009 à 2014

Arcana / Epinay-sur-Seine
Arpej / Aulnay-sous-Bois
Banlieues Bleues
Café La Pêche / Montreuil
Calypsociation / Montreuil
Canal 93 / Bobigny
Centre culturel Jean Cocteau / les Lilas
Danse dense
Ecole Municipale d'Arts plastiques / Saint-Denis
Le Deux Pièces Cuisine / Le Blanc-Mesnil
Le Cap / Aulnay-sous-Bois
Le Centre de Danse du Galion / Aulnay-sous-Bois
Le CREA / Aulnay-sous-Bois
Le Samovar - Bagnolet
Montreuil Jazz Pulsation
Pôle Musical d'Orgemont – Epinay-sur-Seine
Saint-Denis Jazz / Saint-Denis
Villes des Musiques du Monde / Aubervilliers

Annexe 3 : Offre en cycle 3 spécialisé 2014 : pratiques instrumentales individuelles et pratiques vocales

	Aubervilliers	Aulnay-sous-Bois	Bagnolet	Bobigny	Dugny	Drancy	Blanc-Mesnil	Le Pré-Saint-Gervais	Le Raincy	Montfermeil	Montreuil	Noisy-le-Sec	Pantin	Romainville	Sevran	Stains
Pratiques instrumentales																
<i>violon baroque</i>	X															
<i>violon</i>	X	X	X	X		X	X				X		X	X	X	
<i>alto</i>	X	X	X	X		X			X		X		X			
<i>violoncelle</i>	X	X	X	X		X	X				X		X			
<i>contrebasse</i>	X	X	X	X		X					X					
<i>trompette</i>	X	X				X			X		X		X			
<i>trombone</i>	X	X	X	X		X					X		X			
<i>tuba</i>	X	X											X			
<i>cor</i>	X	X	X	X		X					X		X			
<i>hautbois</i>	X	X									X		X	X	X	
<i>clarinette</i>	X	X	X	X		X					X		X			
<i>flûte traversière</i>	X	X	X	X		X	X				X		X	X	X	
<i>flûte à bec</i>	X		X	X		X	X									
<i>saxophone</i>	X	X	X	X		X					X		X			
<i>basson</i>	X	X					X				X		X			
<i>piano</i>	X	X				X			X		X	X	X	X	X	
<i>orgue</i>	X		X	X												
<i>claviers</i>			X	X		X	X									
<i>accompagnement</i>	X	X	X	X		X										
<i>clavecin</i>	X	X	X	X												
<i>synthétiseurs</i>						X										
<i>percussions classiques</i>	X	X				X							X	X	X	
<i>batterie</i>	X	X				X							X			
<i>percussions traditionnelles</i>	X		X	X		X	X	X								*nc
<i>accordéon</i>	X					X					X		*nc			
<i>harpe</i>	X	X	X	X		X										
<i>guitare</i>	X	X	X	X		X				X	X		X		X	
<i>guitare électrique</i>			X	X		X										
<i>basse électrique</i>	X		X	X		X	X						X			
<i>MAO/Djing</i>	X		X	X												

	Aubervilliers	Aulnay-sous-Bois	Bagnole	Bobigny	Dugny	Drancy	Blanc-Mesnil	Le Pré-Saint-Gervais	Le Raincy	Montfermeil	Montreuil	Noisy-le-Sec	Pantin	Romainville	Sevran	Stains
<i>cithare</i>															X	
<i>cornet à bouquin</i>													X			
<i>composition électro acoustique</i>													X			
<i>clavier électronique</i>																X

Pratiques vocales																
<i>chant lyrique</i>	X		X	X	X	X	X				X		X	X	X	
<i>chant baroque</i>	X															
<i>chant jazz</i>				X												

* Non connu

Nota Bene : Les établissements cités dans ce tableau proposent une offre de pratique en cycle 3 spécialisé. Pour autant, ils ne proposent pas systématiquement au sein de leur établissement une offre de diplôme correspondante.

Annexe 4

Offre cycles 3 amateur, spécialisé et hors cursus en 2014 : Pratiques chorégraphiques

	Détail de l'offre d'enseignement (cours et/ou ateliers)										
	Cycle 3 amateur			Cycle 3 spécialisé			Hors cursus				
	Classiq.	Contemp.	Jazz	Classiq.	Contemp.	Jazz	Classiq.	Contemp.	Jazz	hip-hop	africaine
Aubervilliers - La Courneuve	x	x	x	x	x	x	x	x	x		
Aulnay-sous-Bois	x	x					x	x			
Bagnole	x	x								x	x
Bobigny	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
Clichy-sous-Bois	x		x				x		x		
Drancy	x		x	x		x	x		x		
Epinay	x		x				x		x		
Le Blanc-Mesnil		x	x		x	x		x			
Le Bourget	x										
Le Pré-Saint-Gervais										x	
Les Lilas	x	x	x	x	x	x	x	x	x		
Livry-Gargan	x	x					x	x			
Montfermeil							x		x		
Montreuil	x	x		x	x		x	x			
Neuilly-sur-Marne							x		x		
Noisy-le-Grand	x	x									
Noisy-le-Sec	x	x	x				x	x	x		
Pantin	x	x	x	x		x	x	x	x		
Pierrefitte	x	x					x	x			
Rosny-sous-Bois	x	x					x	x			
Saint-Denis	x										
Saint-Ouen							x	x	x	x	x
Sevrans			x					x	x	x	
Stains	x						x				
Tremblay-en-France	x	x	x								
Villepinte	x	x	x				x	x	x	x	
Villetaneuse	x										

Annexe 5

Offre des pratiques par cycle en 2014 : art dramatique

	Détail de l'offre d'enseignement (cours et ateliers)				
	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3 amateur	Cycle 3 spécialisé	Hors cursus
Aubervilliers-La Courneuve			x	x	
Bobigny			x	x	x
Drancy	x	x	x		x
Dugny					x
Le Bourget	x				
L'Île-Saint-Denis					
Pantin	x	x	x	x	x
Rosny-sous-Bois		x	x		
Saint Ouen					x
Vaujours					
Villepinte	x	x	x		x
TOTAL	4	4	6	3	6

Annexe 6 : Schéma d'organisation de l'enseignement artistique initial et supérieur en Seine-Saint-Denis en 2014

Éducation Nationale

Enseignement artistique spécialisé

Enseignement artistique initial

1 CRR, 7 CRD, 19 CRC, 2 CRI,

Cycle d'éveil et d'initiation

Cycle 1

Cycle 2
Brevet de fin de 2nd cycle

Cycle 3
Amateur diplômé
CEM, CEC, CET

Parcours personnalisés
d'enseignement

Autres lieux
d'enseignement
et de pratiques
amateurs

7 établissements en classes à horaires aménagés 1^{er} degré

15 établissements en classes à horaires aménagés 2^e degré

Lycées avec spécialités :
arts plastiques, théâtre,
musique, danse

Baccalauréat

Université Paris 8

Licence Arts du spectacle parcours
cinéma, danse ou théâtre
Licence Musicologie

- Master : théories et pratiques de la
musique, création musicale et
sonore, danse.
- Doctorat esthétique, sciences et
technologies des arts : spécialité
musique ou théâtre et danse.

Enseignement artistique supérieur

Académie Fratellini
DE (épreuves), DNSPAC (CFA),
Licence (avec l'Université Paris 8)

Pôle Sup'93
DE, DNSPM, Licence Arts mention
musique (avec l'Université Paris 8)

Centre National de la Danse
DE

ENACR / CNAC
BATC, DE (épreuves), DNSPAC,
Licence (avec l'Université de
Picardie)

Le Samovar
Artiste clown, niveau III (VAE),
Répertoire National des
Certifications Professionnelles

Examen d'entrée

Cycle 3 spécialisé ou CEPI-COP

DEM, DEC, DET ou DNOP

Glossaire

MEPAA : Mission des Enseignements et des Pratiques Artistiques en amateur

SDEA : Schéma Départemental des Enseignements Artistiques

CCAS : Centre communal d'action sociale

DSDEN 93 : Direction départementale de l'Éducation nationale en Seine-Saint-Denis

EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale

CEMAFORRE : Centre national de ressources pour l'accessibilité des loisirs et de la culture

CND : Centre National de la Danse

CPDMA : Collectif Pédagogique Départemental en Musiques Actuelles

MAAD 93 : Réseau des lieux de musiques actuelles amplifiées du Département de Seine-Saint-Denis

FNAPEC : Fédération Nationale des Associations de Parents d'Elèves des Conservatoires et écoles de musique, danse et de théâtre

Structures d'enseignement artistique spécialisé :

CRC : Conservatoire à rayonnement communal

CRI : Conservatoire à rayonnement intercommunal

CRD : Conservatoire à rayonnement départemental

CRR : Conservatoire à rayonnement régional

Pôle sup' 93 : Pôle d'enseignement supérieur de la musique Seine-Saint-Denis / Ile de France

ENACR : Ecole nationale des arts du cirque de Rosny-sous-Bois

CNAC : Centre national des arts du cirque de Châlons-en-Champagne

Organisation de la formation :

CEPI : Cycle d'enseignement professionnel initial (décret n°2005-675 du 16 juin 2005)

COP : Cycle d'orientation professionnelle

Diplômes d'établissement :

CEM : Certificat d'études musicales

CEC : Certificat d'études chorégraphiques

CET : Certificat d'études théâtrales

DEM : Diplôme d'études musicales

DEC : Diplôme d'études chorégraphiques

DET : Diplôme d'études théâtrales

Diplômes nationaux :

DNOP : Diplôme National d'Orientation Professionnelle de musique, de danse et d'art dramatique (niveau Bac)

BATC : Brevet artistique des techniques de cirque (niveau Bac)

DE : Diplôme d'État de professeur de musique, danse, art dramatique, cirque... (Bac + 2)

DNSP : Diplôme National Supérieur Professionnel (Bac + 3) décliné selon les disciplines : musicien, danseur, comédien, artiste de cirque

VAE : Validation des acquis de l'expérience

Cet état des lieux préfigure l'évaluation du Schéma départemental des enseignements artistiques de la Seine-Saint-Denis dans la perspective de son renouvellement.

Il est consultable et téléchargeable sur le centre de ressources partenaires du Département de la Seine-Saint-Denis :

<http://ressources.seine-saint-denis.fr/>

CONTACT

Département de la Seine-Saint-Denis

Direction de la Culture, du Patrimoine, du Sport et des Loisirs

Service de la Culture

Mission Enseignements et Pratiques Artistiques en Amateur

mepaa@seinesaintdenis.fr

Tel : 01 43 93 83 28